

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1293

27 mai 2008

SOMMAIRE

Acquamarina S.A.	62025	Irato Investments SA	62019
Berwick Holding S.A.	62019	Irato Investments SA	62020
Bilfinger Berger Project Development S.à r.l.	62028	Jonxion Europe s.à r.l.	62023
Bilfinger Berger Projects Development S.à r.l.	62028	Layetana Development Partners 1 - LUX, S.C.A., SICAR	62018
Cap Langues S. à r. l.	62018	Lend Lease Real Estate Securities Manage- ment S.A.	62018
Carpo S.à.r.l.	62064	LFS Multi-Family Office S.A.	62027
Croci International S.A.	62021	Loreley S.A.H.	62018
CS Taxis S.à r.l.	62026	Media - Assurances S.A.	62027
CS Taxis S.à r.l.	62027	N.D. Associés S.A.	62028
Dahm Gaslog Luxembourg	62021	Nepeta S.à.r.l.	62064
Employee Benefit International Consulting and Administration	62025	Netinvest S.A.	62025
Equinox	62033	Olky International Holding S.A.	62064
F Chateau VII S.à r.l.	62023	Olympe Europe Finance S.A.	62019
Ferentis S.A.	62022	Overland Trade SA	62026
Ferlim S.A.	62028	Peristal S.A.	62064
FIB-Services International S.A.	62044	PLT Automation S.à r.l.	62061
Filmlux S.A.	62026	Protex Finance S.A.	62024
Fred Alger International Advisory S.A.	62043	Sabior S.à.r.l.	62021
Glacier Investment II GP	62021	Sabior S.à.r.l.	62020
Glacier Investment II S.C.A.	62022	Société Internationale d'Expansion Com- merciale et Industrielle S.A.	62060
Hahnemann S.A.	62024	Society Objects S.A.	62037
Helkin International Holding S.A.	62022	Strategy Invest S.A.	62024
Howard Finance & Co S.A.	62023	Transports Ney & Schreiber Sàrl	62063
Howard Finance & Co S.A.	62020	Urals International S.à r.l.	62019
Hoyer Luxembourg Sàrl	62022	Verben S.A.	62020
Inanna Investments S.à r.l.	62040		

Layetana Development Partners 1 - LUX, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.300.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 20 février 2007.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058341/239/13.
(080064500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Cap Langues S. à r. l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.
R.C.S. Luxembourg B 133.104.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.
Emile SCHLESSER
Notaire

Référence de publication: 2008059014/227/12.
(080065702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Lend Lease Real Estate Securities Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 89.622.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008059023/1092/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10174. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Loreley S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 113.195.

Le bilan au 31.10.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 07/05/2008.

Pour la société
COFINOR S.A.
50, Esplanade - L-9227 Diekirch
Un mandataire
Signature

Référence de publication: 2008059610/2602/17.
Enregistré à Diekirch, le 29 avril 2008, réf. DSO-CP00180. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080066729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Berwick Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 95.656.

Le bilan au 31.10.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 07/05/2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

50, Esplanade - L-9227 Diekirch

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008059619/2602/17.

Enregistré à Diekirch, le 29 avril 2008, réf. DSO-CP00203. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080066673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Olympe Europe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 73.295.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008059615/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10104. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Urals International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 87.891.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2008059588/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01209. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Irato Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 86.257.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008059602/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10128. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Irato Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 86.257.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008059603/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10126. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Howard Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 110.724.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008059605/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10121. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Verben S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 121.289.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 1^{er} avril 2008

La société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à r.l. ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises afin de réviser les comptes au 31 décembre 2007. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VERBEN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008059698/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00174. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Sabior S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 73.407.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008059586/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01204. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Sabior S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 73.407.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008059585/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01201. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Dahm Gaslog Luxembourg, Société Anonyme.Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 84.855.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008059570/2920/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07970. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Glacier Investment II GP, Société Anonyme.Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 112.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008059597/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01499. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Croci International S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 57.680.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CROCI INTERNATIONAL S.A.

Services Généraux de Gestion

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008059573/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ00953. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Helkin International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 36.799.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HELKIN INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008059574/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ00956. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Hoyer Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 9.651.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 18/03/08.

Signature.

Référence de publication: 2008059569/2920/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07967. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Ferentis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.059.

Le bilan au 31 juillet 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FERENTIS S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008059575/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ00952. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Glacier Investment II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 104.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008059596/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01494. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

F Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.957.

Mise à jour

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les associés de la société F Chateau VII S.à r.l.:

- WB International Holdings VII S.à r.l.
- WB Co-Investment International Holdings VII S.à r.l.

dont le siège social a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 33, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour F Chateau VII S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008059718/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08297. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.**Howard Finance & Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 110.724.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008059604/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10123. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.**Jonxion Europe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.200.

Extrait de l'assemblée générale des associés du 20 décembre 2007

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des associés, tenue sous seing privé au siège social de la Société, en date du 20 décembre 2007, que:

Le siège social de la Société est transféré de L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

JONXION EUROPE S.À R.L.

Patrick Guemar / Gilles Tatopoulos

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008060289/5710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Hahnemann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 66.751.

Par la présente, il appert que:

- Monsieur Sergio VANDI
- Monsieur Davide MURARI

On fait part de leur démission de leur fonction d'Administrateur du Conseil d'Administration de la société HAHNEMANN S.A. à compter du 30 janvier 2008.

Et que:

Monsieur Vincent THILL a fait part de sa démission de sa fonction de commissaire de la société HAHNEMANN S.A. à compter du 30 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008060302/202/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09957. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Protex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 74.080.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008060301/239/12.

(080066977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Strategy Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 101.873.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue Luxembourg, le 11 avril 2008

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé au siège social le 11 avril 2008, que:

L'assemblée révoque Monsieur Serge ATLAN demeurant 17, rue de Luxembourg L-5402 Assel de ses fonctions d'administrateur au sein de la société et ce avec effet immédiat.

L'assemblée nomme en remplacement du précédent Monsieur Jean-Marc THYS demeurant 3, rue Bellevue L-1227 Luxembourg aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans.

L'assemblée désigne Monsieur Jean-Marc THYS demeurant 3, rue Bellevue L-1227 Luxembourg représentant permanent pour la société PARGESTION SA au sein de la société

L'assemblée désigne Monsieur Paul MICHONNEAU demeurant 114, route d'Echternach L-1453 Luxembourg représentant permanent pour la société EURODOM SA au sein de la société.

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008060296/1102/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07557. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Netinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 74.010.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008060309/239/12.

(080066998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Employee Benefit International Consulting and Administration, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.924.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8.05.08.

EBICA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008060235/1971/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00718. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Acquamarina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.655.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social
à Luxembourg, le 28 avril 2008*

Les démissions de Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur DIEDERICH Georges de leurs postes d'administrateurs de la société et de Monsieur KARA Mohammed de son poste de commissaire aux comptes sont acceptées.

Monsieur CANEPA Michele, employé privé, né le 23.11.1972 à Genova (Italie), Monsieur MORALDI Riccardo, employé privé, né le 13.05.1966 à Milan, et Madame CIAMPOLI Annalisa, employée privée, née le 1.07.1974 à Ortona (Italie), domiciliés professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg sont nommés nouveaux administrateurs de la société pour une période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

La société ADOMEX S.à.r.l., RCS B121385, avec siège social au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes de la société pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Le siège social de la société est transféré au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

ACQUAMARINA S.A.

Annalisa CIAMPOLI

Administrateur

Référence de publication: 2008060249/545/28.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Overland Trade SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 81.781.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 avril 2008

Les démissions de Monsieur SCHAUS Adrien, Madame RIES-BONANI Marie-Fiore et de Madame SCHEIFER-GILLEN Romaine de leurs postes d'administrateurs de la société et de Monsieur HEITZ Jean-Marc de son poste de commissaire aux comptes sont acceptées.

Monsieur BLONDLET Alain Léon, employé privé, né le 27.03.1966 à Longlier (Belgique), Madame EMOND Valérie, employée privée, née le 30.08.1973 à Saint-Mard (Belgique), et Madame MARGALSKA Ewelina, employée privée, née le 3.07.1977 à Mlawa (Pologne), domiciliés au 41, boulevard du Prince Henri, L-2015 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société pour une période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

La société SHAREHOLDERS & DIRECTORSHIP LTD, N ° 30942, avec siège social au 13, First floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Vitoria, Mane, République de Seychelles, est nommée nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Le siège de la société est transféré au 41, boulevard du Prince Henri, L-2015 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
OVERLAND TRADE S.A.
Alain BLONDLET
Administrateur

Référence de publication: 2008060253/545/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Filmlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 33.300.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008060224/1433/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08402. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

CS Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Docteur Klein.
R.C.S. Luxembourg B 99.052.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008060226/5638/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01960. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

CS Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Docteur Klein.
R.C.S. Luxembourg B 99.052.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008060227/5638/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01964. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Media - Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 20.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008060223/1433/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08404. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

LFS Multi-Family Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 115.083.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 28 février 2008 que:

- M. Kalle NORBERG, administrateur de la société, né le 10 mai 1966 à Tartu (Estonie), demeurant professionnellement 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

- M. Guillaume de VILLENAUT, employé privé, né le 12 juillet 1974 à Nevers (France), demeurant professionnellement 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Administrateur-délégué de la société pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

- La société DELOITTE S.A., ayant son siège social sis 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommée comme réviseur externe de la société, pour un mandat d'une durée d'un an et qui portera sur l'exercice social arrêté au 31 décembre 2008.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008060265/717/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

N.D. Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 99.708.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 avril 2008

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privé le 29 avril 2008, que:

L'assemblée révoque tous les administrateurs et commissaires à l'exception des administrateurs EURODOM SA et PARGESTION SA.

L'assemblée approuve la nomination des sociétés PARGESTION SA ayant son siège social 39, avenue Monterey L-2163 Luxembourg et EURODOM SA ayant son siège social 39, avenue Monterey L-2163 Luxembourg en tant qu'administrateurs pour une nouvelle durée de 6 ans.

L'assemblée révoque avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes la société F.I.R.E.C.C. SARL ayant son siège social 171, route de Longwy L-1941 Luxembourg

L'assemblée révoque avec effet immédiat Monsieur Dominique BENIS de ses postes d'administrateur et administrateur délégué.

L'assemblée nomme la société ATTC SA ayant son siège social 67, rue Michel Welter L-2730 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes à compter de ce jour et pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le mardi 29 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008060288/1102/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01677. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Ferlim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 49.631.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/05/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008059024/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05868. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

**Bilfinger Berger Project Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bilfinger Berger Projects Development S.à r.l.).**

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 132.333.

In the year two thousand and eight on the twenty-eighth day of April,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole partner of Bilfinger Berger Projects Development S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Hiel, L-5220 Sandweiler, which is registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 132.333 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 11, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2530 of November 7, 2007.

There appeared:

Bilfinger Berger BOT GmbH, a German private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) organized under the laws of Germany, with registered office at Gustav-Stresemann-Ring 1, D-65189 Wiesbaden, Germany, registered with the Register of Commerce and Companies of Wiesbaden under the number HRB 11407 (the Sole Partner),

hereby duly represented by M^e Marc Meyers, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on April 17th, 2008.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by one thousand euro (EUR 1,000) in order to bring the corporate share capital from its current amount of thirty thousand euro (EUR 30,000) represented by one thousand two hundred (1,200) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, up to thirty one thousand (EUR 31,000) by way of issuance of forty (40) new shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

2. Intervention of the Sole Partner as subscriber; subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind and payment of an issue premium to be allocated to the share premium account of the Company;

3. Subsequent amendment of Article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the foregoing resolution;

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to any formalities in connection therewith;

5. Approval of the transfer of the registered office of the Company from 2, rue Hiel, L-5220 Sandweiler to 1 A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg with immediate effect;

6. Subsequent amendment of Article 2.1 of the Company's articles of association in order to reflect the foregoing resolution;

7. Change of the corporate denomination of the Company by replacing the current name "Bilfinger Berger Projects Development S.a r.l." by "Bilfinger Berger Project Development S.a r.l.";

8. Subsequent amendment of Article 1 of the Company's articles of association in order to reflect the foregoing resolution; and

9. Miscellaneous.

III. The Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by one thousand euro (EUR 1,000) in order to bring the corporate share capital from its current amount of thirty thousand euro (EUR 30,000), represented by one thousand two hundred (1,200) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each up to thirty one thousand (EUR 31,000) by way of issuance of forty (40) new shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Subscription-Payment

Thereupon, the Sole Partner declares to subscribe the forty (40) newly issued shares and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of the following:

I. One (1) ordinary share having a par value of one million euro (EUR 1,000,000) each (the Share) of Bilfinger Berger Project Investments GmbH, a company organised and existing under the laws of Germany, having its registered office at Gustav-Stresemann-Ring 1, 65189 Wiesbaden, Germany, registered with the trade register of the Amtsgericht Wiesbaden under the number HRB22692.

Such contribution is to be recorded at a value of one million euro (EUR 1,000,000) and is to be allocated as follows:

- one thousand euro (EUR 1,000) is allocated to the share capital account of the Company;

- nine hundred ninety nine thousand euro (999,000) are allocated to a share premium reserve account of the Company.

It results from a certificate issued on April 28, 2008 by the management of Bilfinger Berger Project Investments GmbH that, as at the date of such certificate:

1. the Share is fully paid-up and represent 100% of the issued share capital of Bilfinger Berger Project Investments GmbH;

2. the Sole Partner is solely entitled to the Share and has the power to dispose of the Share;

3. that all formalities required in Germany in connection with the perfection of the transfer of the Share to the Company have been duly performed;

4. that the Share is worth at least one million euro (EUR 1,000,000), this estimation being based on generally accepted accounting principles.

The said certificate, dated 28 April 2008, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

II. Loan receivables having an aggregate value of EUR 724,443.66, held by the Sole Partner against the Company (the Contributed Assets).

The Contributed Assets have an aggregate value of EUR 724,443.66, which shall be allocated in its entirety to the share premium account of the Company.

Proof by the Sole Partner of the value of the contribution has been given to the undersigned notary by a management certificate of the Company as of the date hereof as well as a balance sheet of the Company showing evidence of the Contributed Assets. Such certificate and balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Furthermore the Sole Partner declares that:

1. it is the owner of the Contributed Assets;
2. it has the power to dispose of the Contributed Assets;
3. none of the Contributed Assets are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on such Contributed Assets and none of such Contributed Assets are subject to any attachment;
4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Assets be transferred to it;
5. the Contributed Assets are freely transferable; and
6. all formalities required in Luxembourg in relation to the contribution of the Contributed Assets to the share capital and the share premium account of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed from the notary officiating in Luxembourg, documenting the said contribution in kind.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 5 of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

"5.1 The Company's corporate capital is fixed at thirty one thousand euro (EUR 31,000) represented by one thousand two hundred forty (1,240) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

(...)"

Third resolution

The Sole Partner resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Fourth resolution

The Sole Partner resolves to transfer the registered office of the Company from 2, rue Hiel, L-5220 Sandweiler to 1 A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg with immediate effect.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 1 of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

"2.1 The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(...)"

Sixth resolution

The Sole Partner resolves to change the corporate denomination of the Company by replacing the current name "Bilfinger Berger Projects Development S.a r.l." by "Bilfinger Berger Project Development S.a r.l." with immediate effect.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 1 of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of BILFINGER BERGER PROJECT DEVELOPMENT S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

There being no further business, the Meeting is closed.

Expenses - capital duty

Insofar as the contribution in kind of the Share results in the Company holding one hundred per cent (100%) of the shares issued by a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 6,600,-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing parties, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Bilfinger Berger Projects Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Hiel, L-5220 Sandweiler, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.333 (la Société), constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 11 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2530 du 7 novembre 2007.

A comparu:

Bilfinger Berger BOT GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), ayant son siège social au Gustav-Stresemann-Ring 1, D-65189 Wiesbaden, Allemagne, immatriculée auprès du registre des sociétés de Wiesbaden sous le numéro HRB 11407 (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par M^e Marc Meyers, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 avril 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille euros (EUR 1,000) pour le porter de son montant actuel de trente mille euros (EUR 30.000) divisé en mille deux cents (1.200) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune, à trente et un mille euros par l'émission de quarante (40) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

2. intervention de l'Associé Unique en tant que souscripteur - souscription de et paiement des nouvelles parts sociales susmentionnée au point 1^{er} ci-dessus par un apport en nature et paiement d'une prime d'émission qui sera transférée au compte de prime d'émission de la Société;

3. modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente;

4. modification des livre et registre de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société et de procéder à tout autre formalité en relation avec ceci;

5. approbation du transfert du siège social de la Société du 2, rue Hiel, L-5220 Sandweiler au 1 A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat;

6. modification de l'article 2.1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente;

7. modification de la raison sociale de la Société en remplaçant la dénomination actuelle de "Bilfinger Berger Projects Development S.à r.l." par "Bilfinger Berger Project Development S.à r.l.";

8. modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente; et

9. Divers.

III. Au vu de ce qui précède, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille euros (EUR 1,000) pour le porter de son montant actuel de trente mille euros (EUR 30.000) divisé en mille deux cents (1.200) parts sociales, ayant

une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à un montant de trente et un mille euros (EUR 31,000) par l'émission de quarante (40) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Souscription et libération

Ces faits exposés, L'Associé Unique déclare avoir souscrit les quarante (40) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en:

I. Une (1) part sociale ayant une valeur nominale de un million d'euros (EUR 1.000.000) (la Part Sociale) de Bilfinger Berger Project Investments GmbH, une société constituée et régie par les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Gustav-Stresemann-Ring 1, 65189 Wiesbaden, Allemagne, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de l'Amtsgericht Wiesbaden sous le numéro HRB22692.

L'apport fait à la Société a une valeur totale d'un million d'euros (EUR 1.000.000) dont le montant entier est alloué comme suit:

- mille euros (EUR 1,000) au compte capital social de la Société;
- neuf cent quatre vingt dix neuf mille euros (EUR 999,000) au compte prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat émis le 28 avril 2008 par la direction de Bilfinger Berger Project Investments GmbH que, en date de ce certificat:

1. la Part Sociale est entièrement libérée et représente 100% du capital social émis de Bilfinger Berger Project Investments GmbH;
2. L'Associé Unique est l'unique propriétaire de la Part Sociale et il a tous pouvoirs pour en disposer;
3. toutes les formalités requises en Allemagne en rapport avec le transfert de la Part Sociale à la Société ont été dûment remplies;
4. la Part Sociale a une valeur d'au moins un million d'euros (EUR 1.000.000), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés.

Ledit certificat daté du 28 avril 2008, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante au nom de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. Un apport en nature de créances sur un prêt ayant une valeur totale de EUR 724.443,66 détenues par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (les Apports).

Les Apports ont une valeur de marché totale de EUR 724.443,66, qui seront intégralement alloués au compte prime d'émission de la Société.

La preuve de la valeur des Apports a été rapportée par l'Associé Unique au notaire instrumentant par un certificat des gérants de la Société à la date de ce jour ainsi qu'un bilan de la Société montrant les Apports. Le rapport desdits gérants ainsi que le bilan, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des comparants, et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur déclare également que:

1. il est le propriétaire des Apports;
2. il a le pouvoir de disposer des Apports;
3. aucun des Apports n'est grevé d'un gage ou d'un droit d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit d'acquérir tout gage ou usufruit sur lesdits Apports et aucun desdits Apports n'est assorti à une contrainte;
4. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel toute personne serait en droit d'exiger que les Apports lui soient cédés;
5. les Apports sont librement transférables; et
6. toutes les formalités requises au Luxembourg en rapport avec l'apport des Apports dans le capital social et le compte prime d'émission de la Société sous forme d'apport en nature ont été réalisées ou le seront dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié du notaire instrumentant au Luxembourg, documentant ledit apport en nature.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000) représenté par mille deux cent quarante (1,240) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

(...)»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livre et registre de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des

modifications ci-dessus dans les livres et registre concernés de la Société et de procéder à tout autre formalité en relation avec ceci.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 2, rue Hiel, L-5220 Sandweiler au 1 A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante;

«2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

(...)»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la raison sociale de la Société en remplaçant la dénomination actuelle de "Bilfinger Berger Projects Development S.à r.l." par "Bilfinger Berger Project Development S.à r.l." avec effet immédiat.

Septième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts ci-après émises, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination BILFINGER BERGER PROJECT DEVELOPMENT S.à r.l. (la Société), qui sera régie par le droit luxembourgeois, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Évaluation des frais - droit d'apport

Dans la mesure où l'apport en nature a pour conséquence la détention par la Société de cent pour cent (100%), des parts sociales émises par une société établie dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 sur l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 6.600.-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande desdites parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marc Meyers, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 29 AVRIL 2008. Relation: EAC/2008/5873. - Reçu trois mille six cent vingt-deux euros vingt-deux cents

(724.443,66.-€ à 0,5%: 3.622,22 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008058401/272/279.

(080064836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Equinox, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.581.

L'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernière reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée "EQUINOX" ayant son siège social à Luxembourg, 35, bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la section B et le numéro 77.581.

constituée sous la dénomination de LYRA MANAGEMENT S.A., suivant acte reçu par le notaire Léonie GRETHEN, en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 7 août 2000, publié au Mémorial C du 8 février 2001, page 4663, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de changement de dénomination et refonte totale des statuts reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 22 novembre 2007, publié au Mémorial C n ° 89 du 12 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par M. Francesco MOGLIA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Eric SCUSSEL, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle à la fonction de scrutateur M. Thomas PUYET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, les actionnaires, représentant l'intégralité des actions assorties du droit de vote, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.700,- (mille sept cent Euro) en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 34.400,- (trente quatre mille quatre cent) à EUR 32.700,- (trente deux mille sept cent) par l'annulation des 170 (cent soixante-dix) actions de classe CM, ayant toutes une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) par action, afin de rembourser à l'actionnaire, dont les actions de classe CM ont été annulées suite à la réduction, la somme de EUR 1.700,- (mille sept cent euros) en observant les prescriptions de l'article 69 3^{ème} alinéa de la loi sur les sociétés;

2. Fixation du nombre des membres du comité consultatif qui sera de 4 membres au moins et de 7 membres au plus;

3. Modification subséquente des titres II, III, VI et VIII des statuts;

4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime et séparé de tous les actionnaires autorisés à voter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.700,- (mille sept cent Euro), en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 34.400,- (trente quatre mille quatre cent) à EUR 32.700,- (trente deux mille sept cent),

par l'annulation des 170 (cent soixante-dix) actions de classe CM, ayant toutes une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) par action, afin de rembourser à l'actionnaire, dont les actions de classe CM ont été annulées suite à la réduction, la somme de EUR 1.700,- (mille sept cent euros).

Un remboursement ne pourra intervenir qu'en observant les prescriptions de l'article 69, 3^{ème} alinéa de la loi sur les sociétés.

Suite à la présente réduction de capital, l'assemblée des actionnaires décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, afin que ce dernier ait la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise:

Art. 5.

5.1 The Corporation capital is set at EUR 32,700.- (thirty-two thousand seven hundred Euros), divided into:

- 860 (eight hundred and sixty) class OM ordinary shares («class OM shares») with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each,

- 860 (eight hundred and sixty) class OF ordinary shares («class OF shares») with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each,

- 1,550 (one thousand five hundred and fifty) class CI preferential non voting shares («class CI shares»), with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each, and

5.2 In these articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, the terms «share» and «shares» or «shareholder» and «shareholders» shall include, respectively, the class CI shares, the class OF shares and the class OM shares and the holders of the class CI shares, the class OF shares and the class OM shares.

5.3 The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The class OF shares, the class OM shares and the class CI shares are in registered form.

The Corporation may, to the extent and under the terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), purchase its own shares.

5.4 The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles.

Traduction française:

Art. 5.

5.1 Le capital social est fixé à EUR 32.700,- (trente-deux mille sept cents Euros), divisé en:

- 860 (huit cent soixante) actions ordinaires de classe OM («actions de classe OM») d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune,

- 860 (huit cent soixante) actions ordinaires de classe OF («actions de classe OF») d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune,

- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions privilégiées sans droit de vote de classe CI («actions de classe CI»), d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, et

5.2 Les termes «action» et «actions» ou «actionnaire» et «actionnaires», dans ces statuts, engloberont sauf disposition implicite ou explicite contraire, respectivement les actions de classe CI, les actions de classe OF et les actions de classe OM et les propriétaires d'actions de classe CI, d'actions de classe OF et d'actions de classe OM.

5.3 Les actions pourront être créées au choix du possesseur en certificats représentant les actions séparément ou en certificats représentant deux actions ou plus.

Les actions de classe OF, les actions de classe OM et les actions de classe CI sont nominatives.

La société pourra racheter ses propres actions, dans la mesure et selon les termes autorisés par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

5.4 Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des membres du comité consultatif qui sera de 4 membres au moins et de 7 membres au plus, et décide de modifier en conséquence l'article 12.1 des statuts, version anglaise et traduction française, afin que ce dernier ait la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise:

12.1 The Board of Directors may create a committee (the «Advisory Committee») consisting of a minimum four (4) members and a maximum of seven (7) members appointed by the Board of Directors in its absolute discretion.

The name of the members of the Advisory Committee selected by the Board of Directors shall be notified in writing to the shareholders.

The members of the Advisory Committee shall remain in office for three (3) years from the date of their appointment and may be removed by decision of the Board of Directors.

Traduction française:

12.1 Le Conseil d'administration peut créer un comité (le «Comité consultatif») composé de quatre (4) membres au moins et de sept (7) membres au plus, désignés par le Conseil d'administration à son absolue discrétion.

Le nom des membres du Comité consultatif choisis par le Conseil d'administration est notifié par écrit aux actionnaires.

Les membres du Comité consultatif restent en place pendant trois (3) ans à compter de la date de leur nomination et peuvent être révoqués sur décision du Conseil d'administration.

Troisième résolution

L'assemblée décide, suite à la suppression de la classe d'actions CM ci-avant, de modifier en conséquence les articles 16 et 18 des statuts, version anglaise et traduction française, afin que ces derniers aient la version nouvelle suivante:

Version anglaise:

Art. 16.

16.1 From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

16.2 The balance of the net profits shall be distributed as follows:

A. As per the profits deriving from any distributions to which the Corporation is entitled as shareholder of EQUINOX INVESTMENT S.C.P.A.:

(i) to the holders of class CI shares, a preferred recoverable dividend equal to one percent (1%) of the nominal value of the class CI shares;

(ii) to the holders of class CI shares, a dividend equal to forty five per cent (45%) of the portion of the net profits of the Corporation deriving from any distribution to which the «A» shares and the «B» shares the Corporation holds in EQUINOX INVESTMENT S.C.P.A. are entitled pursuant to the by-laws of EQUINOX INVESTMENT S.C.P.A. in force as of 18th May 2004;

(iii) to the holders of class OF shares, a recoverable dividend equal to (i) five percent (5%) of the portion of the net profits of the Corporation deriving from any distribution to which the «B» shares the Corporation holds in the company EQUINOX INVESTMENT S.C.P.A. are entitled pursuant to the by-laws of EQUINOX INVESTMENT S.C.P.A. in force as of 18th May 2004, under the condition that these profits derive from investments implemented by EQUINOX INVESTMENT S.C.P.A. on or after 1 January 2005 and (ii) fifty percent (50%) of all other net profits of the Corporation realised after 1 January 2005;

(iv) the remaining surplus to the holders of the class OM shares.

16.3 Save as otherwise provided above, the holders of the class OM shares will rank equally with the holders of the class OF shares as far as the payment of the dividends is concerned.

16.4 Interim dividends may be distributed in accordance with the terms and conditions foreseen by Law.

Art. 18.

18.1 The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

18.2 The net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidators in the following order:

(i) full repayment of the contribution made on the class CI shares;

(ii) full repayment of the contribution made on the class OF and class OM shares;

(iii) the balance to the holders of the class OM, OF, CI shares in compliance with the provisions of Article 16.2 above.

18.3 Save as otherwise provided above, the holders of the class OM shares will rank equally with the holders of the class OF shares as far as the repayment of their contribution is concerned.

Traduction française:

Art. 16.

16.1 Sur les bénéfices nets annuels de la société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Celle déduction cessera d'être obligatoire quand la réserve représentera dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société tel qu'indiqué à l'article 5 des présentes ou elle sera augmentée ou réduite de temps en temps comme prévu à l'article 5 des présentes.

16.2 Le solde des bénéfices nets sera distribué comme suit:

A. En ce qui concerne les bénéfices provenant de toute distribution à laquelle la société a droit en qualité d'actionnaire de EQUINOX INVESTMENT S.C.P.A.:

(i) aux détenteurs des actions de classe CI, un dividende privilégié récupérable égal à un pour cent (1%) de la valeur nominale des actions de classe CI;

(ii) aux détenteurs des actions de classe CI, un dividende égal à quarante-cinq pour cent (45%) de la partie des bénéfices nets de la société provenant de toute distribution à laquelle les actions «A» et les actions «B» qu'elle détient dans la société EQUINOX INVESTMENT S.C.P.A. donnent droit suivant les statuts de EQUINOX INVESTMENT S.C.P.A. en vigueur à la date du 18 mai 2004;

(iii) aux détenteurs des actions de classe OF, un dividende récupérable égal à (i) cinq pour cent (5%) de la partie des bénéfices nets de la société provenant de toute distribution à laquelle les actions «B» qu'elle détient dans la société EQUINOX INVESTMENT S.C.P.A. donnent droit suivant les statuts de EQUINOX INVESTMENT S.C.P.A. en vigueur à la date du 18 mai 2004, pour autant que ces bénéfices proviennent d'investissements réalisés par EQUINOX INVESTMENT S.C.P.A. le ou après le 1^{er} janvier 2005 et à (ii) cinquante pour cent (50%) de tous les autres bénéfices nets de la société réalisés après le 1^{er} janvier 2005;

(iv) le solde restant sera distribué aux détenteurs des actions de classe OM.

16.3 Sauf les dispositions contraires prévues ci-dessus, les détenteurs des actions de classe OM auront un droit égal à celui des détenteurs des actions de classe OF en ce qui concerne le paiement du dividende.

16.4 Des dividendes provisoires peuvent être distribués en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Art. 18.

18.1 La société pourra être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui seront des personnes physiques ou morales désignées par l'assemblée générale des actionnaires qui précisera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

18.2 Le produit net de liquidation sera distribué par les liquidateurs dans l'ordre suivant:

- (i) remboursement total de l'apport effectué sur les actions de classe CI;
- (ii) remboursement total de l'apport effectué sur les actions de classe OF et les actions de classe OM;
- (iii) le solde aux détenteurs des actions de classe OM, OF, et CI conformément aux dispositions de l'Article 16.2 ci-dessus.

18.3 Sauf les dispositions contraires prévues ci-dessus, les détenteurs des actions de classe OM auront un droit égal à celui des détenteurs des actions de classe OF en ce qui concerne le remboursement de leur apport.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter les modifications des articles 5, 12, 16 et 18 en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à approximativement EUR 1.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. MOGLIA, E. SCUSSEL, Th. PUYET, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 10 avril 2008, LAC/2008/14689. — Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/04/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008058489/208/205.

(080064642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Society Objects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.968.

In the year two thousand eight, on the twenty-eighth of March.

Before Mr Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the public limited liability company (société anonyme) Society Objects S.A. having its registered office at L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, incorporated pursuant to a deed of Mr Joseph ELVINGER, prenamed, on August 14th, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 1547 on October 26th, 2002, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 88.968 (the Company).

The meeting is declared open at 5 pm and is presided by Ms Fiona FINNEGAN, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints Ms Flora GIBERT, residing in Luxembourg, as Secretary and Scrutineer of the meeting.

The Chairman declares and requests the notary to record that

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 67.890 (sixty seven thousand eight hundred and ninety Euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 31.000 (thirty one thousand Euros), represented by 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 31 (thirty one Euros) per share, to an amount of EUR 98.890 (ninety eight thousand eight hundred and ninety Euros), represented by 3190 (three thousand one hundred and ninety) shares with a par value of EUR 31 (thirty one Euros) per share, together with share premium in an amount of EUR 1.302.110 (one million three hundred and two thousand one hundred and ten Euros).

The issue of 2,190 new shares have the same rights as the existing shares and are entitled to dividends as from the financial year ending 31 December 2008, (the Shares) at a total price of 67.890 EUR (sixty seven thousand eight hundred and ninety) to be paid in cash to the Company's bank account.

The existing shareholders agree to suppress their preferential subscription rights for the new shares to be issued, and all 2190 new shares will be subscribed by Joachim Wester, residing in Stockholm, Sweden.

2. Amendment of Article 5 to reflect the above changes in the Company's subscribed capital.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of the one thousand shares (1,000) shares representing the entire issued corporate capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

The meeting then adopted each time by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 67.890 (sixty seven thousand eight hundred and ninety Euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 31.000 (thirty one thousand Euros), to an amount of EUR 98.890 (ninety eight thousand eight hundred and ninety) Euros, by the issue of 2,190 (two thousand one hundred and ninety) new shares having a par value of EUR 31 (thirty one Euros) each.

The meeting decides that the 2,190 new shares have the same rights as the existing shares and are entitled to dividends as from the financial year ending 31 December 2008.

Second resolution

The meeting, after having stated that the existing shareholders, waived to their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the 3190 (three thousand one hundred and ninety) new shares: Mr Joachim Wester, residing in Stockholm, Sweden.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Mr Joachim Wester, prenamed, represented by Ms Fiona Finnegan, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe to the 3190 (three thousand one hundred and ninety) new shares, and to have them fully paid up as well as a share issue premium amounting to EUR 1,302,110.- (one million three hundred and two one hundred and ten Euro) by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 1,370,000.- (one million three hundred and seventy thousand Euro) making for the corporate capital the amount of EUR 67.890 (sixty seven thousand eight hundred and ninety Euros) and for the issue premium the amount EUR 1,302,110.- (one million three hundred and two one hundred and ten Euro), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

The General Meeting, as a result of the above changes in the Company's corporate capital, RESOLVES to amend Article 5 to read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at Ninety eight thousand eight hundred and ninety Euro (€ 98.890), represented by 3190 shares (collectively the Shares. Share means a share in the share capital of the Company) having a nominal value of € 31 (thirty one Euro) each."

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting at 5.30 p.m. and these minutes were signed by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at € 10,000.- (ten thousand Euro).

In faith of which, we, the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme Society Objects S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph ELVINGER, précité, en date du 14 août 2002, publiée dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1547 le 26 octobre, 2002 immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.968 (la Société), statuts pas encore rectifiés.

L'assemblée est déclarée ouverte à 17.00 heures et est présidée par Mlle Fiona FINNEGAN, de résidence au Luxembourg.

Le Président nomme Melle Flora GIBERT, de résidence à Luxembourg, comme Secrétaire et Scrutateur de l'assemblée. Le Président déclare et demande au notaire d'acter que

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la Société pour un montant de 67.890 (soixante sept mille huit cent quatre-vingt dix) Euros afin de ramener le capital souscrit existant de 31.000 (trente et un mille) Euros, représenté par 1.000 (mille) actions ayant une valeur nominale de 31 (trente et un) Euros chacune, à un montant de 98.890 (quatre-vingt dix mille huit cent quatre-vingt-dix) Euros, représenté par 3190 (trois mille cent quatre-vingt dix) actions ayant une valeur nominale de 31 (trente et un) Euros chacune, et ce avec une prime d'émission pour un montant de 1.302.110 (un million trois cent deux mille cent dix) Euros.

L'émission de ces 2190 nouvelles actions donnent les mêmes droits que les actions existantes à des dividendes à partir de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2008 (les Actions) pour un prix total de 67.890 (soixante sept mille huit cent quatre-vingt dix) Euros à payer en liquide sur le compte bancaire de la Société.

Les actionnaires existants consentent à renoncer à leurs droits de souscription préférentiels pour les nouvelles actions émises, et l'entièreté des 2190 nouvelles actions sera souscrite par Joachim Wester, demeurant à Stockholm, Suède.

2. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter les changements ci- dessus dans le capital social souscrit de la Société.

II. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont indiqués dans une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'assemblée; cette liste de présence et ces procurations resteront annexées au procès-verbal du présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de ladite liste de présence que sur les mille (1,000) actions représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, toutes les actions sont réunies ou représentées à l'assemblée. L'assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement statuer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée.

L'Assemblée a ensuite adopté chacune des résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 67.890 (soixante sept mille huit cent quatre-vingt dix Euros) afin de porter le capital souscrit actuel de EUR 31.000 (trente et un mille Euros), à un montant de EUR 98.890 (quatre-vingt dix mille huit cent quatre-vingt-dix Euros), par l'émission de 2.190 (deux mille cent quatre vingt dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un Euro) chacune, ces actions nouvelles étant émises avec une prime d'émission de EUR 1.302.110,- (un million trois cent deux mille cent dix Euros).

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires en place ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 2.190 actions nouvelles:

Monsieur Joachim Wester, demeurant à Stockholm (Suède).

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Monsieur Joachim Wester prénommé, représentés par Mlle Finnegan prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, a déclaré souscrire aux 2.190 actions nouvelles, et les libérer ensemble avec la prime d'émission intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.370.000,- (un million trois cent soixante dix mille Euro) faisant pour le capital social le montant de EUR 67.890 (soixante sept mille huit cent quatre-vingt dix Euros) et pour la prime d'émission le montant de EUR 1.302.110,- (un million trois cent deux mille cent dix Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des modifications précédentes apportées au capital social de la Société, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 qui se composera désormais comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-dix Euros, (€ 98.890) représenté par 3190 actions (collectivement les Actions, Action désignant une action du capital social de la Société) ayant une valeur nominale de € 31 (trente et un Euros) chacune."

Aucun autre point ne se trouvant à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite ajourné l'assemblée à 17.30 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire soussigné.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des parties comparantes, et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 10.000,- (dix mille Euros).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le document ayant été lu à l'assemblée des actionnaires, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, les parties comparantes ont signé avec le notaire soussigné l'original du présent acte.

Signé: F. Finnegan, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2008, LAC/2008/13571. — Reçu à 0,50%: six mille huit cent cinquante euros (€ 6.850,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008058399/211/157.

(080064815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Inanna Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.173.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of April.

Before Us, M^e Jean SECKLER, notary, residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Mr Christian DOSTERT, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

acting as the representative of BARCLAYS BANK PLC, a public limited company incorporated under the laws of England and Wales with registered number 01026167 and with registered office at 1 Churchill Place, London E14 5HP, in its capacity as sole liquidator (the "Liquidator") of "Inanna Investments S.à r.l.", a private limited liability company whose registered office is at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 134.173, incorporated on November 30, 2007 by deed of the undersigned notary, published in the Memorial C number 55 of January 9, 2008 (the "Company"),

and dissolved and put into liquidation by deed of the undersigned notary, on April 10, 2008 at 08.30 a.m., not yet published in the Mémorial C,

pursuant to written resolutions dated April 11, 2008 adopted by the Liquidator of the Company (in liquidation).

The resolutions, initialled "ne varietur" by the mandatory and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The mandatory, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to draft his preliminary statement as follows:

Preliminary statement

a) The capital of the Company (in liquidation) is fixed at one hundred and one thousand Pounds Sterling (£ 101,000.-), divided into (a) one hundred thousand (100,000) non-redeemable shares of class A having a nominal value of one Pound Sterling (£ 1.-) each and with a share premium of ten Pence (£ 0.10) each (the "A Shares"), (b) nine hundred (900) redeemable preference shares of class B having a nominal value of one Pound Sterling (£ 1.-) each and carrying a share premium of one million three hundred and fifty eight thousand one hundred and sixty six Pounds Sterling and ninety seven pence (£ 1,358,166.97) each (the "B Shares") and (c) one hundred (100) redeemable shares of class C having a nominal value one Pound Sterling (£ 1.-) each and carrying a share premium of one thousand nine hundred and ninety-nine Pounds Sterling (£ 9,999.-) each (the "C Shares").

b) Pursuant to article 7.1 of the articles of association of the Company (in liquidation), the B Shares are redeemable automatically either the Business Day falling immediately after the date on which a general meeting resolving upon the

dissolution and opening of voluntary liquidation proceedings of the Company, where such resolutions are passed before 1.00 p.m. Luxembourg time, or the date falling two (2) Business Days after the date on which a general meeting resolves to dissolve the company and to put it into liquidation, in circumstances where such resolutions are passed after 1.00 p.m. Luxembourg time, (each a "B Share Redemption Date"), in each case at a price equal to the B share redemption amount as determined on the B Share Redemption Date pursuant to article 6.5 a) of the articles of association of the Company (in liquidation).

c) Pursuant to article 7.3 of the articles of association of the Company (in liquidation), the redemption of the B Shares at the B Share Redemption Date is subject to the following provisions:

(i) the redemption may only be effected by using distributable profits and reserves (including share premium) as shown in interim financial statements to be drawn up as of the B Share Redemption Date and to be submitted to the shareholders of the Company within one (1) Business Day;

(ii) an amount equal to the par value of the redeemed B Shares shall be allocated to a special non distributable reserve unless there is a corresponding decrease of the share capital;

(iii) the Company has sufficient cash liquidity; and

(iv) the redeemed B Shares are to be cancelled and the Company's liquidator shall be authorised to take all necessary steps for the purpose of updating the articles of association and the register of the Company's shareholders as a result of any cancellation of redeemed B Shares.

As a consequence of the preliminary statement, the mandatory, acting as said before, requires the undersigned notary to state his resolutions as follows:

First resolution

Pursuant to article 7.1 of the articles of association of the Company (in liquidation), all nine hundred (900) B Shares were redeemed as of April 11, 2008 at a price of nine hundred and ninety one thousand eight hundred and sixty eight Pounds Sterling and thirty five pence (£ 991,868.35) per B Share and for a total B share redemption amount of eight hundred and ninety two million six hundred and eighty one thousand five hundred and twenty three Pounds Sterling and twenty six pence (£ 892,681,523.26) paid to BARCLAYS INVESTMENT BONDS (ISLE OF MAN) LIMITED, a limited liability company incorporated and organised under the laws of the Isle of Man, with registered office at 4th Floor, Queen Victoria House, Victoria Street, Douglas, Isle of Man, registered with Isle of Man registry under number 88999C, as holder of the B Shares.

Second resolution

Pursuant to the above mentioned written resolutions dated April 11, 2008 and with reference to article 7.3 (iv) of the articles of association of the Company (in liquidation), the Liquidator, represented as said before, has resolved to immediately effect the cancellation of the nine hundred (900) redeemed B Shares by decreasing the capital of the Company (in liquidation) by nine hundred Pounds Sterling (£ 900.-) so as to reduce it from its present amount of one hundred and one thousand Pounds Sterling (£ 101,000.-) to the amount of one hundred thousand one hundred Pounds Sterling (£ 100,100.-).

Third resolution

As a consequence of such redemption and cancellation of the B Shares, the first sentence and paragraph b) of article 6.1 of the articles of association of the Company (in liquidation) (all other provisions of article 6.1 remaining unchanged) are amended and now read as follows:

" Art. 6. Share capital - Shares.

A) Share capital

6.1 The issued nominal share capital is fixed at one hundred thousand and one hundred Pounds Sterling (£ 100,100.-), divided into:

a) one hundred thousand (100,000) non-redeemable shares of class A having a nominal value of one Pound Sterling (£ 1.-) each and with a share premium of ten Pence (£ 0.10) each (the "A Shares"),

b) zero (0) redeemable preference shares of class B having a nominal value of one Pound Sterling (£1.-) each (the "B Shares"), and

c) one hundred (100) redeemable shares of class C having a nominal value of one Pound Sterling (£ 1.-) each and carrying a share premium of nine thousand nine hundred and ninety-nine Pounds Sterling (£ 9,999.-) each (the "C Shares"). (...)"

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company (in liquidation) as a result of the present stated capital decrease are estimated at nine hundred Euros.

For the purposes of the registration the amount of the capital decrease is evaluated at 1,123.46 €.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same mandatory, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire au nom et pour le compte de BARCLAYS BANK PLC, une société à responsabilité limitée publique constituée suivant le droit d'Angleterre et du Pays de Galles avec numéro d'immatriculation 01026167 et avec siège social au 1 Churchill Place, London E14 5HP, agissant comme liquidateur unique (le "Liquidateur") de "Inanna Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.173, constituée le 30 novembre 2007 suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C numéro 55 en date du 9 janvier 2008 (la "Société"),

et dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant du 10 avril 2008 à 08.30 heures, non encore publié au Mémorial C,

en vertu de résolutions écrites datées du 11 avril 2008 adoptées par le Liquidateur de la Société (en liquidation).

Les résolutions resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire, annexées à l'acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire, ès qualités qu'il agit, requiert le notaire instrumentant d'acter son exposé préliminaire comme suit:

Exposé préliminaire

a) Le capital de la Société (en liquidation) est fixé à cent un mille livres sterling (£ 101.000,-) divisé en (a) cent mille (100.000) parts sociales non rachetables de classe A ayant une valeur nominale d'une livre sterling (£ 1,-) chacune et assorties d'une prime de dix pence (£ 0,10) chacune (les "Parts A"), (b) neuf cents (900) parts sociales rachetables ayant une valeur nominale d'une livre sterling (£ 1,-) chacune et portant une prime d'un million trois cent cinquante huit mille cent soixante-six livres sterling et quatre-vingt dix-sept pence (£ 1.358.166,97) chacune (les "Parts B"), et (c) cent (100) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (£ 1,-) chacune et portant une prime de neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf livres sterling (£ 9.999,-) chacune (les "Parts C").

b) En vertu de l'article 7.1 des statuts de la Société (en liquidation), les Parts B sont rachetables automatiquement soit le Jour Ouvrable suivant immédiatement le jour d'une assemblée générale où il a été décidé de la dissolution et de l'ouverture de la liquidation volontaire lorsqu'une telle résolution est adoptée avant 13.00 heures soit deux (2) Jours Ouvrables suivant le jour d'une assemblée générale où il a été décidé de la dissolution et de l'ouverture de la liquidation volontaire lorsqu'une telle résolution est adoptée après 13.00 heures (ci-après le "Jour de Rachat des Parts B"), dans chaque hypothèse moyennant un prix égal au prix de rachat des Parts B tel que déterminé le Jour de Rachat des Parts B suivant l'article 6.5 a) des statuts de la Société (en liquidation).

c) En vertu de l'article 7.3 des statuts de la Société (en liquidation), le rachat des Parts B au Jour de Rachat des Parts est soumis aux conditions suivantes:

(i) le rachat ne peut être effectué qu'avec des bénéfices distribuables et des réserves (y compris les primes d'émissions) tels qu'ils résultent de comptes intermédiaires établis en date du Jour de Rachat des Parts et soumis aux associés dans un délai d'un (1) Jour Ouvrable;

(ii) un montant égal à la valeur nominale des Parts B rachetées est alloué à une réserve spéciale non distribuable à moins qu'il n'y ait une réduction de capital correspondante;

(iii) la Société dispose de suffisamment de liquidités; et

(iv) les Parts B rachetées doivent être annulées et le liquidateur de la Société sera autorisé à prendre toutes mesures nécessaires pour modifier les statuts et effectuer les mentions au registre des associés de la Société suite à l'annulation des Parts B rachetées.

En conséquence de l'exposé préliminaire, le mandataire, ès qualités qu'il agit, requiert le notaire instrumentant d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

En vertu de l'article 7.1 des statuts de la Société (en liquidation), toutes les neuf cents (900) Parts B ont été rachetées en date du 11 avril 2008 au prix de neuf cent quatre-vingt-onze mille huit cent soixante-huit livres sterling et trente-cinq pence (£ 991.868,35) par Part B et pour un montant total de huit cent quatre-vingt-douze million six cent quatre-vingt-un mille cinq cent vingt-trois livres sterling et vingt-six pence (£ 892.681.523,26) payé à BARCLAYS INVESTMENT BONDS (ISLE OF MAN) LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et organisée sous le droit de l'île de Man, avec siège social à 4th Floor, Queen Victoria House, Victoria Street, Douglas, Isle of Man immatriculée auprès de l'Isle of Man Registry sous le numéro d'immatriculation 88999C, comme détenteur des Parts B.

Deuxième résolution

En vertu des résolutions écrites sus-mentionnées en date du 11 avril 2008 et par référence à l'article 7.3 (iv) des statuts de la Société (en liquidation), le Liquidateur, représenté comme dit ci-avant, a décidé de procéder à l'annulation immédiate des neuf cents (900) Parts B rachetées en diminuant le capital de la Société (en liquidation) de neuf cents livres sterling (£ 900,-) de manière à le réduire de son montant actuel de cent un mille livres sterling (£ 101.000,-) à un montant de cent mille et cent livres sterling (£ 100.100,-).

Troisième résolution

En conséquence de ce rachat et annulation de Parts B, la première phrase et le paragraphe (b) de l'article 6.1 des statuts de la Société (en liquidation) (toute autre disposition de l'article 6.1 demeurant inchangée) sont modifiés et auront la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social - Parts sociales.

A) Capital social

6.1 Le capital social nominal émis est fixé à cent mille et cent livres sterling (£ 100.100,-), divisé en

(a) cent mille (100.000) parts sociales non rachetables de classe A ayant une valeur nominale d'une livre sterling (£ 1,-) chacune et assorties d'une prime de dix pence (£ 0,10) chacune (les "Parts A"),

(b) zéro (0) parts sociales rachetables ayant une valeur nominale d'une livre sterling (£ 1,-) chacune (les "Parts B"), et

(c) cent (100) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (£ 1,-) chacune et portant une prime de neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf livres sterling (£ 9.999,-) chacune (les "Parts C"). (...)"

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société (en liquidation) ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de la réduction de capital est évalué à la somme de 1.123,46 €.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2008. Relation GRE/2008/1737. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008058416/231/186.

(080064408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Fred Alger International Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.674.

Faisant suite à l'assemblée générale du 25 avril 2008, sont renommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui sera tenue en 2009:

Monsieur Hal LIEBES 111, Fifth Avenue NY 10003 New York (USA)

Monsieur Daniel C. CHUNG 111, Fifth Avenue NY 10003 New York (USA)

Monsieur Robert L. KINCEL 600, Plaza One 07311 Jersey City, New Jersey (USA)
Est renommé réviser d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale qui sera tenue en 2009:
Ernst & Young S.A. 7, Parc d'Activités Syrdall, 5365 Munsbach; Luxembourg
Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008059292/1229/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

FIB-S INT., FIB-Services International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.217.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt mars.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1/ Monsieur Osvaldo DI LORETO, domicilié à B-7300 Boussu, Chaussée de Saint-Ghislain, 175

2/ Monsieur Romuald DI LORETO, domicilié à B-7300 Boussu, Chaussée de Saint-Ghislain, 29;

3/ Monsieur Mauro DI LORETO, domicilié à B-1050 Bruxelles, avenue de la Couronne, 392,

ici représentés par Monsieur Olivier Martin, Avocat à la Cour, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations données sous seing privé en date du 18 mars 2008.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Nom. Il est créé, par les souscripteurs et toute personne qui deviendra par la suite propriétaire des actions, une société anonyme, prenant la dénomination FIB-SERVICES INTERNATIONAL S.A., en abrégé FIB-S INT., (la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1 La Société a son siège social à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale»), délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

2.2 Dans l'hypothèse où des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social qui sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des pays étrangers, arrivent ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Un tel transfert n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui reste une société luxembourgeoise. La décision de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera prise et notifiée aux tiers par un dirigeant de la Société, le mieux placé pour le faire dans de telles circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers. La Société gère son portefeuille, en ce compris les biens situés dans une autre juridiction, à partir de Luxembourg.

4.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

4.3 La Société peut acquérir, directement ou indirectement, gérer, développer et disposer de tous droits de propriété intellectuelle, de quelque origine qu'ils soient.

4.4 La Société peut notamment gérer, développer et disposer d'un portefeuille de brevets, les acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre.

4.5 La Société pourra à ce titre réaliser, de manière habituelle et indépendante pour son propre compte ou pour le compte de tiers, tous travaux de réparations de fours en matériaux réfractaires et de tous les équipements s'y rapportant, en ce compris les ouvrages de fumisterie; l'entretien tant au Luxembourg qu'à l'Etranger de ces installations ainsi que tout autre ouvrage réfractaire isolant, soit qu'elle exécute elle-même ces travaux, soit qu'elle en fasse exécuter tout ou partie par un ou plusieurs sous-traitants, sous sa conduite et sa responsabilité.

4.6 De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans être limité à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à trente deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par trois mille deux cent (3.200) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisées en mille neuf cent vingt (1.920) actions de catégorie A (les «Actions A») et mille deux cent quatre vingt (1.280) actions de catégorie B (les «Actions B»), et les Actions A et les Actions B seront désignées ensemble, comme les «Actions».

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale délibérant conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions de la Société sont et resteront nominatives.

6.2 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social, où il sera à la libre disposition de chaque Actionnaire pour consultation. La propriété des Actions est établie par inscription dans ce registre. Des certificats des ces inscriptions seront pris d'un registre à coupon et seront signés par deux administrateurs.

6.3 La Société ne reconnaîtra qu'un seul Actionnaire par action. Dans l'hypothèse où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de l'ensemble des droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une seule personne a été désignée comme l'unique propriétaire en relation avec la Société. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

6.5 Transfert des Actions

6.5.1 Aucune Action ne pourra être transférée par un Actionnaire d'une autre manière que celle prévue par ces Statuts.

6.5.2 Chaque Actionnaire peut transférer une ou toutes ses Actions à l'un des ses associés (un «Associé»), le terme Associé signifiant, en rapport avec une société, une filiale entièrement directement ou indirectement détenue par cette société ou une société mère directe ou indirecte qui possède, directement ou indirectement, toutes les actions dans cette société ou qui est une filiale directement ou indirectement entièrement détenue par la société mère directe ou indirecte, celle-ci possédant, directement ou indirectement, toutes les actions de la société) à condition que, avant que le cessionnaire ne cesse d'être un Associé du cédant, le cédant transfère ses Actions au cessionnaire ou à un autre Associé du cédant, à défaut de quoi les droits aux revenus, au capital et aux droits de vote rattachés aux Actions sont suspendus jusqu'à ce que ces Actions soient transférées au cédant originel ou à un Associé de celui-ci.

6.5.3 Aucune Action ne peut être transférée par un Actionnaire jusqu'au troisième anniversaire de la date de la constitution de la Société, sans le consentement écrit préalable de l'Actionnaire ou de la majorité des Actionnaires A et de l'Actionnaire ou de la majorité des Actionnaires B.

6.6 Transferts autorisés

6.6.1 Sous réserve de l'Article 6.5.3 et hormis l'hypothèse d'un transfert auquel l'Article 6.5.2 s'applique (et auquel les droits de préemption désignés ci-après ne trouvent pas application), toute personne (un «Candidat Cédant») proposant de transférer des Actions (les «Actions à Céder») devra donner notification d'une telle proposition par écrit (une «Notification de Transfert») à la Société, indiquant le nombre d'Actions à Céder que le Candidat Cédant souhaite transférer,

la personne à laquelle le Candidat Cédant propose de transférer les Actions à Céder (un «Candidat Cessionnaire») ainsi que le prix proposé pour les Actions à Céder. La Notification de Transfert devra être accompagnée par le (les) certificat (s) d'actions des Actions à Céder du Candidat Cédant visées à la Notice de Transfert et des transferts en blanc dûment exécutés en relation avec ceux-ci. La Société devra immédiatement notifier la réception et le contenu de la Notification de Transfert aux autres Actionnaires et, immédiatement après que le Prix Prescrit pour les Actions à Céder ait été fixé conformément à l'Article 6.6.8, offrir par notification écrite (la «Notification de l'Offre») les Actions à Céder aux autres Actionnaires (autres que les Actionnaires qui sont associés du Candidat Cédant) au Prix Prescrit conformément aux Articles 6.6.2 à 6.6.4. La Notification de Transfert devra faire de la Société le mandataire du Candidat Cédant pour la vente de toutes (et non seulement de certaines) les Actions à Céder indiquées dans la Notification de Transfert à tout Actionnaire ou tous Actionnaires qui sont prêts à acquérir et qui, selon l'Article 6.6.2., ont la faculté d'acquérir les Actions à Céder (chacun un «Actionnaire Acquéreur») au Prix Prescrit. Une Notification de Transfert ne pourra être révoquée qu'avec l'accord du Conseil d'Administration.

6.6.2 Les Actions à Céder sont offertes aux Actionnaires de la Société (autre que le Candidat Cédant ou tout Associé de celui-ci) proportionnellement à la détention de chaque Actionnaire de la manière décrite à l'article 6.6.3 ci-dessous.

La Notification de l'Offre invite chaque Actionnaire autorisé à acheter les Actions à Céder à déclarer dans sa réponse le nombre d'Actions supplémentaires (le cas échéant) qu'il souhaite acquérir en plus de sa quote-part. Si des Actionnaires en droit d'acheter les Actions à Céder n'acceptent pas l'offre intégralement dans le respect de leurs quotes-parts respectives, la Société devra utiliser les Actions à Céder non acceptées pour satisfaire aux demandes supplémentaires d'Actions à Céder par tous les Actionnaires qui ont accepté l'offre intégralement en respectant leur quote-part respective et qui ont indiqué qu'ils seraient prêts à accepter des Actions à Céder dépassant leur quote-part, pour autant que possible en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent déjà, pour autant qu'aucun Actionnaire ne soit obligé d'acheter plus d'Actions à Céder qu'il n'avait demandé.

6.6.3 La Notification de l'Offre devra être accompagnée d'une copie de tous les certificats des réviseurs d'entreprises éventuellement requis et mentionner les noms du Candidat Cédant et du Candidat Cessionnaire, le Prix Prescrit par Action à Céder et devra spécifier que les acceptations de l'offre contenue dans la Notification de l'Offre doivent être reçues par écrit par la Société dans les 21 jours ouvrables de la date de la Notification de l'Offre, à défaut de quoi les prétendues acceptations d'une telle offre ne seront pas valides. La Notification de l'Offre devra également mentionner que l'offre des Actions à Céder est conditionnelle aux acceptations reçues des Actionnaires Acquéreurs conformément à cet Article 6.6 pour toutes les Actions à Céder.

6.6.4 Si des Actionnaires Acquéreurs ont été trouvés pour toutes (et non pour une partie seulement) les Actions à céder endéans la période spécifiée à l'Article 6.6.3 ci-dessus, la Société donne notification écrite au plus tard 7 jours ouvrables après l'expiration d'une telle période, (une «Notification de Vente») au Candidat Cédant spécifiant les Actionnaires Acquéreurs, et le Candidat Cédant est lié dès le paiement du prix dû pour toutes les Actions à Céder de transférer les Actions à Céder aux Actionnaires Acquéreurs. Les Actionnaires Acquéreurs devront, endéans 14 jours ouvrables à compter de l'émission de la Notice de Vente, exécuter l'acquisition du Candidat Cédant des Actions à Céder au Prix Prescrit.

6.6.5 Dans le cas où le Candidat Cédant, après avoir été lié conformément à ce qui a été mentionné plus haut fait défaut dans le transfert de certaines Actions à Céder, la Société peut recevoir le prix d'achat en son nom, et le Candidat Cédant en défaut doit donner mandat à la Société de transférer de telles Actions à Céder aux Actionnaires Acquéreurs.

La réception par la Société du prix d'achat est libératoire pour les Actionnaires Acquéreurs. La Société détient en dépôt le prix d'achat sans aucune obligation de payer des intérêts. Si le transfert des Actions à Céder requis tel que spécifié précédemment n'a pas été pas exécuté pour une raison autre que le manquement de la Société de se conformer aux présents Statuts ou un défaut du Candidat Cédant endéans des 14 jours ouvrables de l'émission de la Notification de Vente, les certificats et le transfert dûment complétés des Actions à Céder devront être retournés au Candidat Cédant et le Candidat Cédant pourra vendre de telles Actions à Céder au Candidat Cessionnaire conformément à l'article 6.6.7 ci-dessus.

6.6.6 Si la Société ne donne pas une Notification de Vente au Candidat Cédant endéans la période prévue le Candidat Cédant devra, pendant la période de 30 jours ouvrables suivant l'expiration du délai tel que spécifié, avoir la faculté de transférer tout ou partie des Actions à Céder au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit ou autrement au Candidat Cessionnaire à des termes qui ne peuvent être plus favorables que ceux prévus par la Notification de Vente. Si des Actionnaires Acquéreurs sont trouvés pour toutes les Actions à Céder et que par conséquent la Société est obligée de donner une Notification de Vente en vertu de l'article 6.6.5 et qu'elle manque à cette obligation, alors (sans limitation d'un autre droit ou moyen de recours à la disposition d'une partie) le Candidat Cédant n'a pas la faculté de transférer tout ou partie des Actions à Céder au Candidat Cessionnaire.

6.6.7 Toutes les Actions transférées conformément à cet Article 6.6 sont transférées avec une garantie de pleine propriété et libres de toute charge avec tous les droits, bénéfices et avantages y afférents à la date de la Notification de Transfert à l'exception du droit aux dividendes déclarés mais non payés avant la date de la Notification de Transfert pour les Actions.

6.6.8 Le «Prix Prescrit» des Actions à Céder (et le prix auquel une Offre Obligatoire, l'Offre à un Actionnaire B (telle que définie ci-dessous) ou l'acquisition obligatoire des Actions Minoritaires (telle que définie ci-dessous) est faite dans le cas des ces Statuts), est soit:

(a) le prix par Action à Céder énoncé dans la Notification de Vente en question conformément à l'Article 6.6.1, pour autant que celui-ci représente une offre de bonne foi d'un tiers indépendant du Candidat Cédant capable de réaliser l'acquisition (et en cas de litige ou question concernant un tel tiers, son offre ou sa capacité d'y procéder tout Actionnaire voulant acquérir peut exiger un certificat des réviseurs d'entreprises sur une telle question); ou

(b) s'il n'y a pas d'offre susceptible d'être certifiée comme il a été mentionné plus haut, le prix par Action à Céder peut résulter d'un accord entre le Candidat Cédant et au moins un Administrateur A et l'Administrateur B, à défaut d'un tel accord dans les 14 jours ouvrables de la date de la Notification de Transfert, celui que les réviseurs d'entreprises certifient par écrit être, selon leur avis et ayant tenu compte de l'ensemble des circonstances pertinentes, la valeur équitable de la vente entre un vendeur consentant et un acquéreur consentant. En certifiant ceci, lesdits réviseurs d'entreprises doivent être considérés comme agissant en tant qu'experts et non comme arbitres et leur décision est finale et obligatoire pour les parties en question. Pour réaliser une telle certification et évaluation, le Candidat Cédant et le Conseil d'Administration doivent autoriser les réviseurs d'entreprises à accéder à de telles informations qu'ils considèrent raisonnablement nécessaires pour donner leur certificat. Les frais et honoraires des réviseurs d'entreprises sont supportés pour une moitié par le Candidat Cédant et pour l'autre moitié par les Actionnaires Acquéreurs (proportionnellement nombre d'Actions à Céder).

6.7 Offre d'Achat («Tag Along»)

6.7.1 Cet Article 6.7 s'applique exclusivement aux transferts d'actions par un Actionnaire A ou un de ses Associés (autre qu'un transfert à un Associé réalisé en vertu de l'Article 6.6.1.).

6.7.2 Aucun transfert d'Actions auquel cet Article 6.7 s'applique ne peut être fait ou inscrit sans que le Candidat Cessionnaire n'ait fait une offre aux Actionnaires B (l'«Offre aux Actionnaires B») pour acquérir toutes les Actions détenues par l'Actionnaire B en question selon les termes de l'Article 6.7.3.

6.7.3 L'Offre aux Actionnaires B est faite au Prix Prescrit et est ouverte à acceptation pendant une période minimum de 21 jours ouvrables. L'Offre aux Actionnaires B sera seulement conditionnée au fait que la Société ne donne pas ou ne doit pas donner une Notification de Vente aux Actionnaires A ou ses Associés concernés (comme Candidat Cédant) endéans la période prévue. Les Actionnaires B devront, dans les 14 jours ouvrables de l'acceptation de l'Offre aux Actionnaires B, compléter la vente de leurs Actions au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit, sans quoi (à moins que le Candidat Cessionnaire ne commette un manquement) le Candidat Cessionnaire n'est pas obligé d'exécuter l'Offre aux Actionnaires B pour les Actions d'un Actionnaire B.

6.7.4 Immédiatement après que le Candidat Cessionnaire ait fait l'Offre aux Actionnaires B, le Candidat Cessionnaire devra la notifier à la Société pour permettre à la Société de décrire les termes de l'Offre aux Actionnaires B dans la Notification de l'Offre.

6.8 Droit de vente forcée («Drag Along»)

6.8.1 En cas de Cession ou de plusieurs Cessions d'actions détenues par le (les)actionnaire(s) B à un ou plusieurs tiers, le Cédant aura le droit, sous réserve des dispositions de cet article d'exiger des actionnaires restants (les «Actionnaires Restants») de vendre toutes leurs actions et autres titres de créance émis par la Société et détenus par ces Actionnaires Restants en leur envoyant un avis (l'«Avis Drag Along»).

6.8.2. L'Avis Drag Along devra contenir:

- (i) la date de cet avis,
- (ii) le nom et l'adresse du ou des tiers,
- (iii) la somme totale proposée pour toutes les actions et tous les titres de créance émis par la Société et les termes et conditions de paiement proposé par le ou les tiers, raisonnablement détaillés, ensemble, le cas échéant, les propositions ou accords écrits y relatifs,
- (iv) la répartition du prix total proposée par le ou les tiers entre les différentes classes d'actions et titres de créance émis par la Société et entre les actionnaires de la Société,
- (v) la date de la vente qui ne devra pas être inférieure à trente (30) jours ni supérieure à deux cent quarante (240) jours après la Date de l'Avis de Drag Along.

6.8.3. Si dans un délai de quinze (15) jours à partir de la réception de l'Avis de Drag Along, aucun Actionnaire Restant n'a notifié aux Vendeurs B son désaccord sur la Répartition du Prix Total, cette Répartition du Prix Total sera supposée avoir été acceptée par tous les Actionnaires Restants et chacun de ces Actionnaires Restants sera obligé de vendre ses actions et titres de créance suivant les termes et conditions des contrats concernés, y compris toutes les déclarations et garanties, engagements, indemnités ou autres obligations et autres dispositions et, y compris des dispositions concernant la participation à des paiements différés ou autres dispositions similaires, pour la partie du prix total qui leur a été attribué dans la Répartition du Prix Global.

Si dans un délai de quinze (15) jours à partir de la réception de l'Avis Drag Along, un ou plusieurs des Actionnaires Restants ont notifié aux Vendeurs et au(x) tiers concerné(s) son (leur) désaccord concernant la Répartition du Prix Total, cette Répartition du Prix Total devra être déterminée par un expert. Cet expert pourra être proposé par les Actionnaires

Restants aux Vendeurs et au(x) tiers concerné(s) dans un délai de quinze (15) jours à partir de la notification par un de ces Actionnaires Restants. Cet expert sera à choisir parmi un des cabinets d'audit du Grand-Duché de Luxembourg. Au cas où les Vendeurs Majoritaires, le ou les tiers et les Actionnaires Restants ne parviendraient pas à un accord concernant la désignation d'un expert dans un délai de quinze (15) jours à partir de la proposition des Actionnaires Restants, l'expert sera choisi par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg après qui aura été saisi par la partie la plus diligente et choisi parmi un des cabinets d'audit les plus importants. L'expert devra déterminer comment le prix total proposé par le ou les tiers devra être réparti entre (a) les différentes classes d'actions et titres de créance sur base de la valeur de ces parts sociales et titres de créance résultant aussi bien du prix total proposé que des droits et obligations attachés à chaque classe d'actions et titres de créances, et (b) entre les Actionnaires sur base de la valeur des différentes classes d'actions et titres de créance et le nombre d'actions et titres de créance de chaque classe détenu par chaque Actionnaire. L'expert devra notifier aux actionnaires et au(x) tiers concerné(s) la répartition du prix total qu'il aura déterminée (la «Répartition du Prix Total Alternative») dans les quarante-cinq (45) jours de sa désignation. L'évaluation de l'expert sera considérée comme définitive et liera tous les associés et le(s) tiers concerné(s). La rémunération et les frais de l'expert seront partagés de manière égale entre tous les Actionnaires.

Si dans un délai de quinze (15) jours à partir de la notification de la Répartition du Prix Total Alternative, les Vendeurs n'ont pas notifié leur renoncement à la Cession de leurs actions, chaque Actionnaire Restant sera tenu de vendre ses actions et titres de créance selon les termes et conditions du contrat concerné, comprenant toutes les déclarations et garanties, engagements, indemnités ou autres obligations et autres dispositions, y compris toute participation à un mécanisme de paiement différé ou dispositions similaires, étant entendu qu'ils devront recevoir la portion du prix total qui leur a été attribué par la Répartition du Prix Total Alternative au lieu de celui qui leur avait été attribué par la Répartition du Prix Total.

6.8.4 Les Actionnaires devront coopérer en toute bonne foi avec la Société en ce qui concerne la transaction susmentionnée (notamment pour ce qui concerne le droit de vote attachés aux actions détenues par les Actionnaires). Jusqu'à la Date de la Vente (telle que stipulée dans le contrat y relatif), les Actionnaires devront présenter le ou les documents prouvant la vente, et dans la mesure où il en a été émis, le ou les certificats pour les actions et titres de créance qui seront vendus par un tel associé à cet ou ces tiers selon les modalités prévues dans l'Avis Drag Along et la Société devra veiller à ce que, sa part de la Répartition du Prix Total (net de la part des Frais tels que mentionnés ci-dessous), revenant à chaque Actionnaire lui soit payé conformément à ses instructions.

6.8.5 Tous les Frais seront supportés par chaque Actionnaire au pro rata de sa part de la Répartition du Prix Total ou, si applicable, de la Répartition du Prix Total Alternative. La partie des Frais à supporter par chaque Actionnaire sera prélevée sur la part lui revenant du produit de la vente et sera retenue par la Société ou par l'agent ayant reçu les fonds.

Gestion - Surveillance

Art. 7. Désignation et révocation des administrateurs.

7.1 Il y aura au moins quatre (4) administrateurs qui seront désignés par l'Assemblée Générale pour une durée qui n'excède pas six (6) ans. Au moins deux (2) administrateurs devront cependant être nommés sur proposition de la majorité des actionnaires B. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

7.2 Les membres du Conseil d'Administration dont le mandat prend fin sont rééligibles.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.

8.1 Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs. En cas de partage des voix, le Président aura une voix prépondérante. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

8.2 Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence le Conseil d'Administration désignera une autre personne comme président pro tempore, par vote de la majorité des membres présents ou représentés à la réunion.

8.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

8.4 Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Hormis les cas d'urgence qui devront être spécifiés dans la convocation ou les cas où il y a accord préalable de tous ceux qui sont autorisés à être présents, une convocation écrite de la réunion du conseil devra être donnée au moins huit (8) jours à l'avance.

La réunion se tiendra valablement sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

8.5 Les réunions se tiennent au lieu, date et heure spécifiés dans la convocation, pour autant que toutes les réunions se tiennent à Luxembourg.

8.6 L'avis de convocation peut être omis si l'Administrateur en question exprime son consentement par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail adressé à tous les membres du Conseil d'Administration. Aucun avis séparé n'est requis pour les réunions qui se tiennent aux moments et lieux spécifiés dans un plan préalablement arrêté par une résolution du Conseil d'Administration.

8.7 Chaque administrateur peut intervenir à chaque réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail un autre administrateur comme mandataire,

8.8 Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.

8.9 Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

8.10 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration.

Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le présent article ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.

8.11 Si un quorum du Conseil d'Administration ne peut pas être atteint à cause d'un conflit d'intérêt, les décisions adoptées par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion et votant seront réputés réguliers.

8.12 Lors des réunions du Conseil d'Administration, toutes les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés et votant.

8.13 Nonobstant les dispositions de l'Article 8.10, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, firme ou autre entité n'est affecté ou invalidé par le fait que un ou plusieurs administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société a (ont) un intérêt personnel ou est (sont) administrateur(s), dirigeant(s) ou employé(s) d'une Société, firme ou autre entité. Tout administrateur qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contracte ou entre en affaire, (sauf consentement préalable écrit de tous les Actionnaires) doit, du simple fait de son affiliation à une autre société, firme ou entité, être empêché à considérer, voter ou agir dans les matières en relation avec un tel contrat ou une telle affaire.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration seront actées dans des procès-verbaux signés par le président, par deux autres administrateurs, ou par les membres du bureau du conseil («bureau»). Tous les pouvoirs de représentations y resteront annexés.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits dans des procédures judiciaires ou ailleurs, seront signés par le président ou par deux autres administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie des ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. De plus, il peut nommer des représentants pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.

La Société est valablement engagée dans toute matière vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs.

La Société est également valablement liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été octroyé par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, pour les dépenses raisonnables qu'il a réalisées en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il était partie par le simple fait qu'il est ou a été administrateur ou dirigeant de la Société, ou à sa demande, de toute autre personne morale de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et auprès de laquelle il n'a pas droit à une indemnisation, à l'exception des actions, procès ou procédures, dans lesquels il a finalement été reconnu responsable de négligence grave ou de faute lourde.

En cas de transaction, il y aura indemnisation seulement dans les matières couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseil que la personne qui doit être indemniée n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation précité n'exclut pas les autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 13. Audit. Le contrôle des comptes annuels de la Société est confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désigné(s) par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, rémunération et la fin de leur fonction; une telle fonction ne peut excéder six (6) ans.

Les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises peuvent être réélus et remplacés à tout moment.

Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

14.1 L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

14.2 Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées par la majorité des voix du ou des Actionnaires B par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision prise en Assemblée Générale recueillant la majorité des voix du ou des Actionnaires B.

14.3 Les Matières Réservées sont les suivantes:

- (a) la désignation et la révocation des membres du Conseil d'Administration et de son Président;
- (b) la modification des Statuts,
- (c) l'installation de bureaux, centres administratifs et agences en dehors du Grand-Duché de Luxembourg;
- (d) l'approbation du Business Plan (plan d'activité) réalisé périodiquement par le Conseil d'Administration (le «Business Plan»), ainsi que toutes les modifications substantielles du Business Plan;
- (e) sauf disposition contraire de la loi, la décision de mettre la Société en liquidation ou sous une autre gestion extérieure;
- (f) toutes les matières pour lesquelles le droit luxembourgeois requiert l'approbation unanime des Actionnaires ou une majorité des deux tiers des votes des Actionnaires à une Assemblée Générale;
- (g) tout emprunt d'argent et tout accord de couverture associés ou contrats dérivés, à moins que de tels emprunts d'argent et de tels accords de couverture associés ou contrats dérivés ne soient prévus par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (e) ci-dessus);
- (h) toute acquisition ou cession de tout bien substantiel de la Société à moins qu'une telle acquisition ou cession ne soit prévue par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (e) ci-dessus); et
- (i) la constitution de tout gage, hypothèque, charge ou autre sûreté sur tous les biens ou sur substantiellement tous les biens de la Société à moins qu'un tel gage hypothèque, charge ou autre sûreté ne soit prévu par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (e) ci-dessus).

Art. 15. Assemblée générale annuelle des Actionnaires - Autres assemblées générales.

15.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale Annuelle») se tient au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la localité du siège social tel que spécifié dans la convocation, le 3^{ème} vendredi du mois de mai de chaque année à 9h00.

15.2 Si ce jour correspond à un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se tient le jour ouvrable suivant.

15.3 L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon l'appréciation finale et absolue du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

15.4 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans leur convocation respective.

Art. 16. Délibérations - Vote.

16.1 L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent à la demande conjointe de deux administrateurs.

16.2 L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.

16.3 Les Actionnaires sont convoqués par lettre recommandée au minimum huit (8) jours à l'avance. Toutes les lettres de convocation doivent contenir l'ordre du jour de telles assemblées.

16.4 Si l'ensemble des Actionnaires est présent ou représenté à l'Assemblée Générale et s'il est établi qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

16.5 Chaque Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, ou télex comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être Actionnaire.

16.6 Le Conseil d'Administration peut fixer d'autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une Assemblée Générale.

16.7 Chaque Actionnaire donne à son Actionnaire droit à une (1) voix.

16.8 A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans la Loi de 1915 ou dans l'Article 14, les résolutions lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité des Actionnaires présents ou représentés et votant, sans exigence de quorum aucune.

16.9 Avant le début des délibérations, le président de l'Assemblée Générale désigne un secrétaire et les Actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

16.10 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau et tout Actionnaire qui le souhaite.

16.11 Toutefois, si des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, s'il doit en être fait des copies ou des extraits pour être produits devant les tribunaux et cours de justice ou pour un autre usage ceux-ci doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année comptable - Comptes annuels - Distributions des profits

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels.

18.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, le Conseil d'Administration arrêtera les comptes annuels de la Société selon la forme prévue par la Loi de 1915.

18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.

18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.

Art. 19. Distributions des profits.

19.1 Le solde créditeur du compte des pertes et profits, après déduction des dépenses générales, charges sociales, amortissements, et provisions pour les événements passés et futurs tels que déterminés par le Conseil d'Administration représente le bénéfice net.

19.2 Chaque année, cinq (5) pour cent des bénéfices nets sont alloués à la constitution de la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital social émis.

19.3 Le reste du bénéfice net sera à la disposition de l'Assemblée Générale.

19.4 Les dividendes, lorsqu'ils sont payables, seront distribués au moment et au lieu fixé par le Conseil d'Administration endéans les limites imposées par la décision de l'Assemblée Générale.

19.5 L'Assemblée Générale peut décider d'allouer les profits et les réserves distribuables au remboursement du capital sans diminuer le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute à tout moment par décision unanime de tous les Actionnaires lors d'une Assemblée Générale.

Art. 21. Liquidation. Dans le cas d'une dissolution de la Société, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, sera déterminé conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

1./ Osvaldo DI LORETO	1.280 Actions B
2./ Romuald DI LORETO	960 Actions A
3./ Mauro DI LORETO	960 Actions A
TOTAL: TROIS MILLE DEUX CENTS	3.200 Actions

Toutes ces actions ont été immédiatement intégralement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

62052

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ 3.200,- EUR

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires agissant comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).

2. Sont nommés administrateurs:

a.- Monsieur Osvaldo DI LORETO, prénommé, né à Hensies le 3 juin 1954;

b.- Monsieur Francis CAMBIER, demeurant à B-7190 Ecaussinnes, rue de Bouleng, 8, né à Ecaussinnes-d'Enghien le 9 janvier 1949;

c.- Monsieur Jean-François SANTICOLI, né à Baudour (B) le 15 octobre 1953, demeurant à B-3090 Overijse, Meerlaan, 203;

d.- Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, né à Ettelbruck, le 17 juin 1958, demeurant à L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken,

Leur mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

3. Est nommée commissaire aux comptes:

La société RAMLUX S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, bd Prince Henri. (RCS Luxembourg N ° B 53.438)

Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par noms, prénoms états et demeures par le notaire instrumentant ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand eight, on the twentieth day of Mardi.

Before Us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared the following:

1.- Mr. Osvaldo DI LORETO, residing at B-73000 Boussu, Chaussée de Saint-Ghislain, 175;

2.- Mr. Romuald DI LORETO, residing at B-73000 Boussu, Chaussée de Saint-Ghislain, 29;

3.- Mr Mauro DI LORETO, residing at, domicilié à B-1050 Bruxelles, avenue de la Couronne, 392,

all here represented by Me Olivier MARTIN, lawyer, residing professionally in Luxembourg

by virtue of three proxies given under private seal on March 18th, 2008.

Said proxies after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the deed.

Such appearing parties, represented as fore-said, have requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a société anonyme, which they form hereafter:

Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company («société anonyme») under the name of FIB-SERVICES INTERNATIONAL S.A., abr. FIB-S INT., (the «Company»).

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the «General Meeting»), deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»).

2.2 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The decla-

ration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Objects.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments. The Company shall manage its portfolio from Luxembourg including assets located in another jurisdiction.

4.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

4.3. The Company may acquire, directly or indirectly, manage, develop and dispose of any intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may notably manage, develop and dispose of a portfolio of patents, acquire them by way of investment, subscription or option, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

4.5. In this respect, the Company will be able to undertake, on a continuous and independent basis for its own benefit or for that of third parties, any repairing work on heat-resistant furnace and related equipment, including any stove work; maintenance, in Luxembourg or abroad, of such installations as well as that of any kind of heat-resistant isolating piece of work, either by performing the activity itself or by sub-contracting part or the whole activity to one or more subcontractors, under its own supervision and responsibility.

4.6. In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at Thirty Two Thousand Euros (EUR 32,000.-), represented by Three Thousand Two Hundred (3,200) shares having a par value of Ten Euros (EUR 10.-) each, divided into One Thousand Nine Hundred and Twenty (1,920) class A shares (the «A Shares») and One Thousand Two Hundred and Eighty (1,280) class B shares (the «B shares») and together with the A shares hereinafter the «Shares».

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares of the Company are and shall remain in registered form.

6.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by two Directors.

6.3 The Company will recognize only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder («usufruitier») and a bare owner («nu-proprétaire») or between a pledgor and a pledgee.

6.4 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act»).

6.5 Transfer of Shares

6.5.1 No Share shall be transferred by any Shareholder otherwise than in accordance with these Articles.

6.5.2 Any Shareholder may transfer any or all of its Shares to any of its associates (an «Associate», the term Associate meaning, in relation to a corporate entity, a direct or indirect wholly-owned subsidiary or direct or indirect parent company which directly or indirectly owns all the shares in the relevant corporate entity or which is a direct or indirect wholly-owned subsidiary of the direct or indirect parent company which directly or indirectly owns all the shares in the relevant corporate entity), provided that before the transferee ceases to be an Associate of the transferor the transferee

shall transfer those Shares to the transferor or to another Associate of the transferor, failing which the rights to income and capital and the voting rights attributable to the Shares shall be suspended until such time as those Shares are so transferred to the original transferor or to an Associate thereof.

6.5.3 No Share shall be transferred by any Shareholder until the third anniversary of the date of incorporation of the Company, without the prior written consent of the holder or holders of a majority of the A Shares and the holder or holders of a majority of the B Shares.

6.6. Permitted Transfers

6.6.1 Subject to Article 6.5.3 and save in the case of a transfer to which Article 6.5.2 applies (and to which the rights of preemption hereinafter conferred shall not apply), any person (a «Proposing Transferor») proposing to transfer any Shares («Sale Shares») shall give notice of such proposal in writing (a «Transfer Notice») to the Company stating the number of Sale Shares the Proposing Transferor wishes to transfer, the person to whom the Proposing Transferor proposes to transfer the Sale Shares (the «Proposed Transferee») and the proposed price to be paid for the Sale Shares. The Transfer Notice shall be accompanied by the Proposing Transferor's share certificate(s) in respect of the Sale Shares which are the subject of the relevant Transfer Notice and duly executed blank transfers in respect thereof. The Company shall immediately notify the other Shareholders of the receipt and contents of the Transfer Notice and, forthwith after the Prescribed Price of the Sale Shares has been fixed in accordance with Article 6.6.8, shall by notice in writing (the «Offer Notice») offer the Sale Shares to the other Shareholders (other than any Shareholder who is an Associate of the Proposing Transferor) at the Prescribed Price in the manner provided in Articles 6.6.2 to 6.6.4. The Transfer Notice shall constitute the Company the agent of the Proposing Transferor for the sale of all (but not some of) the Sale Shares comprised in the Transfer Notice to any such Shareholder or Shareholders willing and, pursuant to Article 6.6.2, entitled to purchase Sale Shares (each a «Purchasing Shareholder») at the Prescribed Price. A Transfer Notice shall not be revocable except with the approval of the Board of Directors.

6.6.2 The Sale Shares shall be offered to the Shareholders of the Company (other than the Proposing Transferor or any Associate thereof) pro rata to the holdings of each Shareholder in question in the manner described in Article 6.6.3 below.

The Offer Notice shall invite each Shareholder entitled to purchase Sale Shares to state in its reply the number of additional Sale Shares (if any) in excess of its proportion which it wishes to apply to purchase. If any Shareholders entitled to purchase Sale Shares do not accept the offer in respect of their respective proportions in full the Company shall use the Sale Shares not so accepted to satisfy applications for additional Sale Shares by any Shareholders who have accepted the offer in respect of their respective proportion in full and who have indicated that they would be prepared to accept Sale Shares in excess of their pro rata entitlement, as nearly as this may be in proportion to the number of Shares already held by them respectively, provided that no Shareholder shall be obliged to purchase more Sale Shares than it shall have applied for.

6.6.3 The Offer Notice shall be accompanied by a copy of any auditors' certificate that may be required and shall state the names of the Proposing Transferor and the Proposed Transferee and the Prescribed Price per Sale Share and shall require that acceptances of the offer contained in the Offer Notice must be received by the Company in writing within 21 business days of the date of the Offer Notice, failing which any purported acceptance of such offer will be invalid. The Offer Notice shall further state that the offer of the Sale Shares contained therein is conditional upon acceptances being received from Purchasing Shareholders in accordance with this Article 6.6 in respect of all the Sale Shares.

6.6.4 If Purchasing Shareholders shall be found for all (and not part only of) the Sale Shares within the appropriate period specified in Article 6.6.3 above, the Company shall not later than 7 business days after the expiry of such appropriate period give notice in writing (a «Sale Notice») to the Proposing Transferor specifying the Purchasing Shareholders and the Proposing Transferor shall be bound upon payment of the price due in respect of all the Sale Shares to transfer the Sale Shares to the Purchasing Shareholders. The Purchasing Shareholders shall within 14 business days of the issue of such Sale Notice complete the purchase from the Proposing Transferor of the Sale Shares at the Prescribed Price.

6.6.5 If in any case the Proposing Transferor after having become bound as aforesaid makes default in transferring any Sale Shares, the Company may receive the purchase money on its behalf, and the defaulting Proposed Transferor shall appoint the Company to transfer such Sale Shares in favour of the Purchasing Shareholders.

The receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to the Purchasing Shareholders. The Company shall hold the purchase money on trust without any obligation to pay interest. If any transfer of Sale Shares required as aforesaid is not completed for any reason other than any failure by the Company to comply with the provisions of these Articles or the Proposing Transferor's default within 14 business days of the issue of a Sale Notice, then the certificates and duly completed transfer in respect of the Sale Shares shall be returned to the Proposing Transferor and the Proposing Transferor may sell such Sale Shares to the Proposed Transferee in accordance with Article 6.6.7 below.

6.6.6 If the Company does not give a Sale Notice to the Proposing Transferor within the time specified above the Proposing Transferor shall, during the period of 30 business days next following the expiry of the time so specified be at liberty to transfer all or any of the Sale Shares to the Proposed Transferee at the Prescribed Price and otherwise upon terms no more favourable to the Proposed Transferee than those stated in the Transfer Notice. If Purchasing Shareholders are found for all Sale Shares and therefore the Company is obliged to give a Sale Notice under Article 6.6.5 and fails to

do so then (without limitation to any other right or remedy which may be available to any party) the Proposing Transferor shall not be at liberty to transfer all or any of the Sale Shares to the Proposed Transferee.

6.6.7 All Shares transferred pursuant to this Article 6.6 shall be transferred with full title guarantee and free from all encumbrances together with all rights, benefits and advantages attached thereto as at the date of the Transfer Notice except the right to any dividend declared but not paid prior to the date of the relevant Transfer Notice in respect of the Shares.

6.6.8 The «Prescribed Price» of any Sale Shares (and the price at which any Mandatory Offer, B Shareholder Offer (as defined below) or the compulsory purchase of the Remaining Shares (as defined below) shall be made) for the purposes of these Articles), shall be either:

(a) the price per Sale Share stated in the relevant Transfer Notice in accordance with Article 6.6.1, provided this represents a bona fide offer from a party unconnected with the Proposing Transferor capable of completing the purchase (and in the case of any dispute or question concerning any such third party or its offer or its capacity to complete the same any Shareholder willing to purchase may require a certificate from the auditors as to any such matter); or

(b) if there shall be no offer capable of certification as aforesaid, such price per Sale Share as may be agreed between the Proposing Transferor and at least one A Director and the B Director in default of such agreement within 14 business days of the date of the Transfer Notice, as the auditors shall certify in writing to be, in their opinion, having taken all relevant circumstances into account, the fair selling value thereof as between a willing vendor and a willing purchaser. In so certifying the said auditors shall be considered to be acting as experts and not as arbitrators and their decision shall be final and binding on the relevant parties. For the purposes of any such certificate or valuation the Proposing Transferor and the Board of Directors shall permit the auditors to have access to such information as they may consider reasonably necessary in order to give their certificate. The fees and expenses of the auditors shall be borne as to one half by the Proposing Transferor and as to the other half by the Purchasing Shareholders (pro-rata to the number of Sale Shares purchased).

6.7 Tag Along

6.7.1 This Article 6.7 applies exclusively to transfers of Shares by an A Shareholder or any of its Associates (other than a transfer to an Associate made under Article 6.6.1).

6.7.2 No transfer of any Share to which this Article 6.7 applies may be made or registered unless the Proposed Transferee has made an offer (the «B Shareholder Offer») to the B Shareholders to purchase all the Shares held by the relevant B Shareholder on the terms set out in Article 6.7.3.

6.7.3 The B Shareholder Offer shall be at the Prescribed Price and shall be open for acceptance for a period of not less than 21 business days. The B Shareholder Offer shall be conditional only on the Company not giving or being required to give a Sale Notice to the A Shareholders or its relevant Associate (as the Proposing Transferor) within the time specified in Article 6.7.5. The B Shareholders shall within 14 business days of acceptance of the B Shareholder Offer complete the sale of its Shares to the Proposed Transferee at the Prescribed Price; otherwise (unless the Proposed Transferee is in default) the Proposed Transferee shall not be obliged to complete the B Shareholder Offer in respect of the Shares of any B Shareholder.

6.7.4 Immediately upon the Proposed Transferee having made the B Shareholder Offer, the Proposed Transferee will notify the Company thereof to enable the Company to describe the terms of the B Shareholder Offer in the relevant Offer Notice.

6.8 Drag Along

6.8.1 In case of a Transfer or Transfers of the majority of the shares by one or more B Shareholders to a third party or more than one third party, such Sellers shall have the right, subject to the provisions of this article (the «Drag Along Right»), to require the remaining shareholders (the «Remaining Shareholders») to sell all of the shares and other debt instruments issued by the Company held by such Remaining Shareholders by delivering a notice to the Remaining Members (the «Drag-Along Notice»).

6.8.2 The Drag-Along Notice shall set forth:

- (i) the date of such notice (the «Drag-Along Notice Date»);
- (ii) the name and address of the third party or third parties;
- (iii) the proposed amount of global consideration to be paid for all of the shares and debt instruments issued by the Company, and the terms and conditions of payment offered by the third party or third parties in reasonable detail, together with written proposals or agreements, if any, with respect thereto;
- (iv) the allocation of the global consideration (the «Global Consideration Allocation») proposed by the third party or third parties between the different categories of shares and debt instruments issued by the Company and between the shareholders of the Company; and
- (v) the date of the sale (the «Sale Date»), which shall be not less than thirty (30) nor more than two hundred and forty (240) calendar days after the Drag-Along Notice Date.

6.8.3 If within fifteen (15) days from the receipt of the Drag-Along Notice, no Remaining Shareholder has notified to the Sellers their disagreement on the Global Consideration Allocation, such Global Consideration Allocation shall be deemed accepted by all of the Remaining Shareholders, and each Remaining Shareholder shall be obliged to sell all of its

shares and debt instruments under the terms and conditions in the relevant agreements, including all the required representations and warranties, covenants, indemnification or other obligations and other provisions and including the participation in deferred payment or similar provisions, for the part of the global consideration allocated to them in the Global Consideration Allocation.

If within fifteen (15) days from the receipt of the Drag Along Notice, one or more Remaining Shareholder(s) notify (ies) to the Majority Sellers and the relevant third party(ies) its(their) disagreement on the Global Consideration Allocation, such Global Consideration Allocation shall be determined by an expert which such Remaining Shareholder(s) may within fifteen (15) days from the notification of its(their) disagreement on the Global Consideration Allocation propose to the Sellers and the relevant third party(ies) from amongst the major international auditors' firms. In case the Sellers, such Remaining Shareholder(s) and the relevant third party(ies) do not agree on the expert within fifteen (15) days from such Remaining Shareholder(s)' proposal, the expert shall be appointed by the president of the Luxembourg district court on the application of the most diligent party from amongst the major international auditors' firms. The expert shall determine how the global consideration proposed by the third party or third parties should be allocated (a) between the different categories of shares and debts instruments on the basis of the value of such shares and debts instruments resulting both from the global consideration proposed and the rights and obligations attached to each category of shares and debts instruments, and (b) between the shareholders on the basis of the value of the different categories of shares and debt instruments and the number of shares and debts instruments of each category held by each member. The expert shall notify the shareholders and the relevant third party(ies) of the global consideration allocation it has determined (the «Alternate Global Consideration Allocation») within forty-five (45) days from its appointment. The finding of the expert shall be final and binding on all the shareholders and the relevant third party(ies). The fees and costs of the expert shall be equally shared between all the Shareholders.

If within fifteen (15) days from the notification of the Alternate Global Consideration Allocation, the Sellers have not notified renouncing to transfer their shares, each Remaining Shareholder shall be obliged to sell all of its shares and debt instruments under the terms and conditions in the relevant agreement, including all the required representations and warranties, covenants, indemnification or other obligations and other provisions and including the participation in deferred payment or similar provisions, except that they shall receive the part of the global consideration allocated to them by the Alternate Global Consideration Allocation instead of the one allocated to them by the Global Consideration Allocation.

6.8.4 The Shareholders shall cooperate in good faith with the Company in connection with the above sale (including, without limitation, the voting of any shares held by the Shareholders). On or prior to the Sale Date (as provided in the relevant agreement), the Shareholders shall deliver a document or documents evidencing such sale and to the extent any have been issued, the certificate or certificates for all of the debt instruments to be sold by such Shareholders to such third party or third parties in the manner and at the address indicated in the Drag-Along Notice and the Company shall cause the Shareholders' share of the Global Consideration (net of the relevant portion of Fees as provided below) to be paid to each member as it may direct.

6.8.5 All Fees shall be borne by each Shareholder pro rata the Global Consideration Allocation or, if applicable, Alternate Global Consideration Allocation. The part of the Fees to be borne by each Shareholder shall be paid out of its portion of the sale proceeds and shall be retained by the Company or the receiving agent of such proceeds.

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.

7.1 The number of directors shall not be less than four (4) and shall be appointed for a term not exceeding six (6) years by the General Meeting. However, at least two (2) directors shall be appointed on proposal of a majority of B Shareholders. The directors may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting.

7.2 Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

8.1 The Board of Directors shall elect a chairman from among the Directors. If the votes are equal, the Chairman has the casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

8.2 The chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In his absence the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

8.4 The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

8.5 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

8.6 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail addressed to all members of the Board of Directors of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

8.7 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another director as his proxy.

8.8 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.

8.9 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.10 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors.

At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.10 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms

8.11 If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

8.12 All decisions at a meeting of the Board of Directors shall be taken by the majority of those directors present or represented and voting.

8.13 Notwithstanding the provisions of Article 8.10, no contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is a director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall (except with the prior written consent of all the Shareholders), merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes and signed by the chairman or by any two other directors or by the members of the meeting's board («bureau»). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.

The Company shall be validly bound towards third parties by the joint signatures of any two directors in all matters.

The Company shall also be validly bound towards third parties by the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by such director or officer and his heirs, executors and administrators in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Audit. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors («commissaire aux comptes»), or to one or several auditors («réviseurs d'entreprises») appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

The statutory auditor(s) or the auditor(s) may be re-elected and removed at any time.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.

14.1 The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

14.2 None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either approved by the majority of the B Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which the majority of B Shareholders present or represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.

14.3 The Reserved Shareholder Matters are as follows:

- (a) appointing and dismissing of members of the Board of Directors and its Chairman;
- (b) altering the Articles;
- (c) setting up offices, administrative centre and agencies outside of the Grand Duchy of Luxembourg;
- (d) the approval of any business plan produced on a regular basis by the Board of Directors («Business Plan»), together with any material amendment to such Business Plan;
- (e) except as otherwise required by law, the decision to place the Company in liquidation or other external administration;
- (f) all matters which Luxembourg law requires to be approved either unanimously by Shareholders or by a two-thirds majority of votes cast by Shareholders at a general meeting;
- (g) any borrowing or raising of any money and any associated hedging agreements or derivatives, unless such borrowing or money raising or hedging agreement are contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (e) above);
- (h) any acquisition or disposal of any material property of the Company unless such acquisition or disposal is contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (e) above); and
- (i) the creation of any pledge, mortgage, encumbrance or any security interest over all or substantially all of the assets of the Company unless such pledge, mortgage, encumbrance or any security interest is contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above).

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

15.1 The annual general meeting of the Shareholders of the Company (the «Annual General Meeting») shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday in May of each year at 9 a.m.

15.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

15.3 The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.4 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings - Vote.

16.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require by any two directors acting jointly.

16.2 It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.3 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days' prior notice. All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

16.4 If all Shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be Shareholder.

16.6 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

16.7 Each Share entitles its Shareholder to one (1) vote.

16.8 Except as otherwise required by the Companies Act or pursuant to the terms of Article 14, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the Shareholders present or represented and voting, without any quorum requirements.

16.9 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

16.10 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any Shareholder who wishes to do so.

16.11 However, if decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 18. Annual Accounts.

18.1 Each year, at the end of the accounting year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of Profits.

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2 Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

19.5 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by unanimous decision of all the Shareholders at a General Meeting.

Art. 21. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General Provision

Art. 22. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

Subscription

The shares have been subscribed as follows:

1./ Osvaldo DI LORETO	1.280 B Shares
2./ Romuald DI LORETO	960 A Shares
3./ Mauro DI LORETO	960 A Shares
TOTAL: THREE THOUSAND TWO HUNDRED	3.200 Shares

All the shares have been fully paid up by a payment in cash, so that the amount of thirty two thousand euro (EUR 32,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

62060

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 3,200.-

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at four (4) and the number of statutory auditors at one (1).
- 2.- The following are appointed directors:

The following are appointed:

- a.- Mr Osvaldo DI LORETO, prenamed, born in Hensies on June 3, 1954;
- b.- Mr Francis CAMBIER, residing in B-7190 Ecaussinnes, rue de Bouleng 8, born in Ecaussinnes-d'Enghien on January 9, 1949;
- c.- Mr Jean-François SANTICOLI, residing in B-3090 Overijse, Meerlaan 203, born in Baudour (B) on October 15, 1953;
- d.- Mr Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, born in Ettelbruck, on June 17, 1958, residing in L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

- 3.- Has been appointed statutory auditor:

The company RAMLUX S.A., with registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, bd Prince Henri. (RCS Luxembourg N ° B 53.438)

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

- 4.- The registered office of the Company is established in L-1724 Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with the notary the present deed.

Signé: O. MARTIN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008. Relation: LAC/2008/12044. - Reçu € 160.- (cent soixante Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 avril 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008059430/206/926.

(080066384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Société Internationale d'Expansion Commerciale et Industrielle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 25.516.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 10 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société :

Société anonyme SOCIETE INTERNATIONALE D'EXPANSION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE S.A., avec siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, de fait inconnu à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25516,

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Anita LECUIT et liquidateur Maître Nathalie FRISCH, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne au créancier de faire la déclaration de leurs créances avant le 31 mars 2008 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Nathalie FRISCH
1, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg
Le liquidateur

Référence de publication: 2008060267/1537/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ00991. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

PLT Automation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

R.C.S. Luxembourg B 138.269.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den vierzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- Herr Andreas Schmitt, Diplomingenieur (FH), wohnhaft in D-54634 Bitburg, Heinrich-Hildebrandstr. 20.
- Herr Uwe Ebert, Mess- und Regeltechniker, wohnhaft in D-06249 Mücheln, Merseburgerstraße 100, und
- Herr Harald Kessler, Diplomingenieur (FH), wohnhaft in D-54649 Waxweiler, Heimesbachweg 19A.

Welche Kompargenten erklären zwischen ihnen und all denjenigen welche im Nachhinein Gesellschafter werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet PLT Automation S.à r.l.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Planung, Entwicklung und Implementierung von und Schulung für Computerprogrammen, Computer gestützten Systemen, Netzwerke für industrielle und nichtindustrielle Anwendungen, der Handel mit und die Verwertung von Computer-programmen, Programmlizenzen, Computer sowie dem diesbezüglichen Zubehör, der An- und Verkauf von, und der Handel mit Waren, Produkten und Materialien jeglicher Art.

Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften durch Kauf, Zeichnung oder auf jede andere Weise, der Erwerb durch Übertragung von Wertpapieren jeder Art und die Vornahme jeglicher sonstiger Maßnahmen hinsichtlich der Anlage des Gesellschaftsvermögens in Beteiligungsrechten oder Wertpapieren sowie der Verwaltung, Kontrolle und Verwertung der erworbenen Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte betreiben, unabhängig davon ob es sich um Handels-, Gewerbe-, Finanz-, Wertpapier oder Immobiliengeschäfte handelt, die der Erreichung ihres Zwecks förderlich sind und im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen ("Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn") zulässig sind.

Die Gesellschaft darf sowohl als Franchisegeber als auch als Franchisenehmer auftreten.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließen, aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Echternach.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Es ist der Gesellschaft gestattet Büros, Filialen, Zweigstellen oder Niederlassungen durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung oder der (des) Geschäftsführer(s) zu errichten.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfzehntausend (EUR 15 000,00) Euro eingeteilt in einhundertfünfzig (150) Anteile zu je einhundert (EUR 100,00) Euro.

Art. 6. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern, im Rahmen der jeweils gehaltenen Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Anteilübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. In jedem Fall besitzen die anderen Gesellschafter im Verhältnis der von Ihnen gehaltenen Anteile ein Vorkaufsrecht.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter, außer wenn es sich um den überlebenden Ehepartner oder den/die Erben handelt denen ein Pflichtteil zusteht, nur mit der ausdrücklichen Zustimmung der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Jede Anteilübertragung an Nichtgesellschafter unterliegt ferner einem Vorzugsrecht zu Gunsten der anderen Gesellschafter.

Im Falle, dass die Parteien keine Einigkeit über den zwischen ihnen zu zahlenden Preis erzielen, wird, gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, der Wert eines Anteils auf Basis der letzten drei Handelsbilanzen der Gesellschaft bewertet.

Zählt die Gesellschaft weniger als drei Geschäftsjahre, wird der Wert auf Grund der Handelsbilanz(en) der bestehenden Geschäftsjahre bewertet. Zu diesem Zweck benennt jede Partei einen Gutachter, die, ihrerseits einen dritten Gutachter benennen, für den Fall, wo beide Gutachter keine Einigkeit über den zu zahlenden Preis erlangen.

Sollten die verbleibenden Gesellschafter sich weigern, die Anteile des verstorbenen Gesellschafter zu übernehmen, hat der Erbe das Recht die Auflösung der Gesellschaft bei Gericht zu beantragen.

Im Falle der Anteilabtretung oder Vererbung an Nichtgesellschafter haben die verbleibenden Gesellschafter das Recht einen Dritten zu bestimmen, der die Anteile des Verkäufers respektive des Erblassers übernimmt.

Sollte bei einem oder mehreren Gesellschaftern, die eine juristische Person sind, die wirtschaftlichen Nutznießer oder Berechtigten in einer Weise ändern, die den wirtschaftlichen Nutznießern oder Berechtigten, die beim Erwerb der Gesellschaftereigenschaft durch diese juristische Person, weniger als einundfünfzig (51%) Prozent der Stimmrechte in dieser juristischen Person zugestehen, wird dies mit einer Veräußerung der Gesellschaftsanteile im Sinne von Absatz zwei gleichgesetzt.

Diese Veränderung muss der Gesellschaft und den verbleibenden Gesellschaftern wie vorstehend beschrieben mitgeteilt werden. Die Bestimmungen der Abschnitte zwei bis sechs sind anwendbar.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Die Gesellschaftsanteile sind unpfändbar, und können nicht, ohne Genehmigung aller Gesellschafter, als Gegenwert des Kapitals bei einer zu gründende Gesellschaft eingesetzt werden.

Desweiteren ist es untersagt, sie, ohne Genehmigung aller Gesellschafter, als Bürgschaft oder sonstigen Kauttionen zu verwenden.

Gläubiger, Berechtigte oder Erben eines Gesellschafter, können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von dem einzigen Gesellschafter oder durch die Generalversammlung aller Gesellschafter, ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer sind jederzeit abrufbar.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Die Befugnisse des oder Geschäftsführer werden bei seiner/ihrer Ernennung festgelegt.

Es ist dem oder den Geschäftsführern erlaubt Vollmachten auszustellen.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der Restbetrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausendacht.

Bescheinigung

Der amtierende Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung der Anteile

Die Stammeinlagen wurden wie folgt gezeichnet:

- Herr Andreas Schmitt, vorbenannt	50 Anteile
- Herr Uwe Ebert, vorbenannt	50 Anteile
- Herr Harald Kessler, vorbenannt	50 Anteile
Total der Anteile	150 Anteile

Diese Anteile wurden von den Komparenten vollständig und in bar eingezahlt, so, dass die Summe von fünfzehntausend (15 000,00) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf eintausendzweihundert (1 500,00) Euroabgeschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft haben sich die Anteilsinhaber, in einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, indem sie erklären auf eine vorangehende Einladung zu verzichten, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

a.- Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.

Zum Geschäftsführer wird Herr Harald Kessler vorbenannt, ernannt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers vertreten.

b.- Die Adresse der Gesellschaft ist in L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube von Notar Paul DECKER, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. SCHMITT, U. EBERT, H. KESSLER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2008. Relation: LAC/2008/15385. - Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28 April 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008060118/206/137.

(080067197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Transports Ney & Schreiber Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8540 Ospern, 1, um Ewend.

R.C.S. Luxembourg B 114.164.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008060163/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07851. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Olky International Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.975.

La Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.A.R.L. (RCS n ° B 84 426) dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de OLKY INTERNATIONAL HOLDING S.A. (RCS n ° B 63.975) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Signature

LE DOMICILIATAIRE

Référence de publication: 2008060255/1091/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00885. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.**Carpo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.845.

Le bilan abrégé du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008059894/8548/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00327. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.**Nepeta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 128.155.

Le bilan abrégé du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008059903/8548/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00329. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.**Peristal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.080.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERISTAL S.A.

Ch. FRANCOIS / N. THIRION

Référence de publication: 2008059907/795/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00397. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.